

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui  
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

### ABONNEMENTS

UN AN	
France . . . . .	20.00
Pour les Ligueurs . . . . .	15.00
Etranger . . . . .	25.00

### RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII<sup>e</sup>

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur : Henri GUERNUÉ

### PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent  
du 1<sup>er</sup> de chaque trimestre.

## SOMMAIRE

UNE CONFÉRENCE DE LA LIGUE

# LE PROCÈS DE MOSCOU

Allocution de M. Gabriel Séailles.  
Discours de M. Emile Vandervelde.  
Réponse de M. Louis Sellier.  
Réplique de M. Emile Vandervelde.  
Quelques explications.

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

*Ce Numéro est mis en vente au prix de Un franc.  
Nous prions nos Sections de le répandre autour d'elles.  
Nous leur accorderons une réduction de 30 0/0.*

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

45298

UN GRAND LIVRE

JEAN JAURÈS

PAGES CHOISIES

Un livre qui donne  
pour la première fois  
un aperçu de l'œuvre  
immense de Jaurès

Un volume in-8° ..... 10 fr.

F. RIEDER ET C<sup>e</sup>, 7, PLACE St-SULPICE

## CECI INTÉRESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES  
ET TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE

L'ÉCOLE UNIVERSELLE PAR CORRESPONDANCE DE PARIS, la plus importante du monde vous adressera GRATUITEMENT par retour du courrier, celle de ses brochures qui se rapporte aux études ou carrières qui vous intéressent :

Brochure N° 19911 : ÉTUDES SECONDAIRES COMPLÈTES, Baccalauréats, Licences (Lettres, Sciences, Droit).

Brochure N° 19928 : ÉTUDES PRIMAIRES COMPLÈTES, Brevets, C. A. P., Professorats.

Brochure N° 19943 : GRANDES ÉCOLES SPÉCIALES.

Brochure N° 19957 : CARRIÈRES ADMINISTRATIVES.

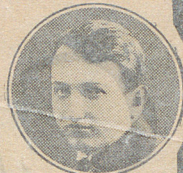
Brochure N° 19971 : Carrières de l'INDUSTRIE et de l'AGRICULTURE (Ingénieur, Sous-Ingénieur, Dessinateur, Conducteur, Contremaître, etc.)

Brochure N° 19991 : Carrières du COMMERCE (Administrateur Commercial, Adjoint à la Publicité, Représentant, Ingénieur Commercial, Comptable, Expert-Comptable, Secrétaire Commercial, Correspondancier, Sténo-Dactylographe), et de l'INDUSTRIE HOTELIÈRE (Secrétaire - Comptable, Directeur - Gérant).

Envoyez aujourd'hui même à l'Ecole Universelle, 49, rue Chardin, Paris (XVI<sup>e</sup>), votre nom, votre adresse, et le numéro de la brochure que vous désirez. Écrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets à titre absolument gracieux et sans engagement de votre part.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE  
vient d'attribuer

LE  
GRAND PRIX  
DU  
ROMAN



à FRANCIS CARCO

pour son émouvant roman

L'HOMME TRAQUÉ

Le plus grand livre de la douleur et de la pitié humaines, le plus pathétique roman d'amour.

Un volume de la collection "Le Roman Littéraire"  
Prix 6.75 - Franco 7.50

ALBIN MICHEL, éditeur, 22, rue Huyghens, Paris - 14<sup>e</sup>

VOUS AVEZ EU UN  
VOUS AVEZ PROCÈS  
VOUS AUREZ

Propriétaires	<i>Pour connaître</i>
Locataires	<i>les Lois, attaquer,</i>
Fermiers	<i>vous défendre,</i>
Commerçants	<i>tester, acheter,</i>
Entrepreneurs	<i>vendre, connaître</i>
Ouvriers	<i>vos intérêts et ré-</i>
Voyageurs	<i>diger tous vos ac-</i>
Agriculteurs	<i>tes, quels qu'ils soient.</i>

ACHETEZ

## L'AVOCAT-CONSEIL

Deux forts volumes reliés : 3.040 pages

par Léon PARISOT

Au comptant : 70 frs

Par mensualités de 11 frs : 77 frs

Bulletin de Souscription à remplir et à  
envoyer à Albin MICHEL, Editeur  
22, Rue Huyghens, PARIS (14<sup>e</sup>)

M

Profession: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Je déclare souscrire à L'AVOCAT-CONSEIL,  
au prix de 70 frs ci-inclus, ou de 77 frs  
payables 11 frs par mois (L'envoi me sera  
fait dans la huitaine).

Signature: \_\_\_\_\_

UNE CONFÉRENCE DE LA LIGUE

# LE PROCÈS DE MOSCOU

## Allocution de M. Gabriel Séailles

Mesdames, Citoyens, (1)

Nous avons ce soir le plaisir et l'honneur de recevoir le citoyen Emile Vandervelde. Je ne me donnerai pas le ridicule de vous le présenter. (*Bruit à l'extérieur, mouvements divers dans la salle.*)

La réunion ne se tient pas dehors ; elle se tient dedans. Je vous disais que je ne me donnerai pas le ridicule de vous présenter M. Vandervelde. Il y a longtemps qu'il s'est présenté lui-même. Il est l'un des chefs de ce Parti socialiste belge qui ne manifeste pas son existence seulement par des discours, des prophéties ou des vociférations. Le socialisme belge veut être une éducation du peuple lui-même. Il n'y a de vraiment éducatrice que l'action. Ses œuvres sociales, ses coopératives, ses maisons du peuple — dont beaucoup sont modestes, dont quelques-unes aussi, comme à Bruxelles, comme à Gand, sont magnifiques, — sont les témoignages vivants que le prolétariat n'est pas seulement une force de destruction, qu'il peut s'organiser, qu'il peut édifier, qu'il peut créer, qu'il peut trouver, dans une action positive, dans l'intelligence et dans la volonté d'une tâche commune, cette discipline sans laquelle rien de grand, rien de durable ne s'accomplit.

\* \*

Vandervelde revient de Russie. Il a été là-bas pour défendre les mencheviks, les socialistes révolutionnaires accusés de haute trahison. Il n'a pas trouvé les garanties de la défense suffisamment assurées. Il n'a pas voulu, par sa présence, donner une sorte de sanction à une procédure irrégulière, et il est revenu — j'ose le dire — sans arrière-pensée politique. Il est revenu pour affirmer le respect du droit, pour remplir entièrement son devoir de défenseur. Nous sommes les amis du peuple russe. Nous avons protesté contre le blocus ; nous avons protesté contre cet entêtement à

ne laisser entrer ni les objets les plus nécessaires ni même les médicaments, entêtement qui frappait d'abord les innocents, les femmes, les vieillards et les enfants. Il y a quelque chose de criminel à assassiner un peuple sous prétexte de punir son gouvernement. (*Applaudissements.*)

Nous avons protesté contre l'intervention dans les affaires intérieures de Russie. Nous avons protesté contre les secours en canons, en munitions, en argent, donnés aux Denikine, aux Koltchack, aux Wrangel, à tous ces généraux tsaristes fauteurs de réaction qui ne demandaient qu'à recommencer les crimes de l'ancien régime. C'est une singulière manière de venir en aide à la Russie que d'ajouter le désastre de la guerre civile au désastre de la guerre étrangère. (*Applaudissements.*)

Mais, nous sommes membres de la Ligue des Droits de l'Homme. Nous ne croyons pas à la fécondité de la violence. Nous croyons à la dignité de la personne ; nous croyons que, seule, la justice assure la paix entre les individus d'un même Etat aussi bien qu'entre les peuples. Si la Révolution suspend les lois, ce doit être pour supprimer des privilèges surannés ; ce doit être pour rétablir dans sa réalité vraie la souveraineté nationale. Cela ne doit pas être pour instituer d'une façon permanente un régime de contrainte et de tyrannie.

\* \*

Vandervelde vient nous dire ce soir, ce qu'il a vu en Russie, et je l'en remercie en votre nom. Nous sommes las de mensonge. Nous avons besoin de vérité. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas retarder plus longtemps l'instant de lui donner la parole ; mais je crois être d'accord avec tous les citoyens, avec tous les gens qui ont seulement un esprit et un cœur — je crois être d'accord avec vous pour affirmer que, sans intervenir, sans prendre parti, sans nous pronon-

pour faire entendre la thèse opposée et elle publie aujourd'hui, à la suite du discours de M. Vandervelde, le discours de M. Sellier.

Par un souci d'exactitude, dont nos lecteurs nous sauront gré, nous avons prié les orateurs de revoir eux-mêmes la copie sténographiée de leurs discours. Il en est résulté, dans la parution du numéro, un retard dont on voudra bien nous excuser. — N. D. L. R.

(1) Le 1<sup>er</sup> juillet 1922, sous la présidence de M. Gabriel Séailles, vice-président du Comité Central, assisté de la plupart des membres du Comité, M. Vandervelde a fait, sous les auspices de la Ligue, à la salle de la Société de Géographie de Paris, une conférence sur le procès des socialistes révolutionnaires russes. La Ligue, conformément à ses traditions de libéralisme et d'impartialité, a donné la parole à M. Louis Sellier

cer, nous avons le droit et je dirais le devoir de nous tourner vers le gouvernement des Soviets, de lui rappeler que les hommes qu'il juge aujourd'hui sont des hommes qui ont été en Sibérie, des hommes qui ont été sous le coup des persécutions tsaristes. Nous avons le droit de lui rappeler que les tribunaux politiques sont, comme les conseils de guerre, plus préoccupés de frapper, de punir, de faire des exemples, que de juger. Nous avons le droit et le devoir de le supplier de ne pas re-

prendre les traditions sanglantes du tsarisme, de ne pas mêler la justice et la vengeance, de ne pas laisser, par une condamnation à mort, s'accomplir un acte — je ne dis point un mot plus fort — irréparable. Citoyens, on n'entre pas dans une Société meilleure en sortant de l'humanité. (*Applaudissements.*)

(*Une longue ovation est faite à M. Vandervelde.*)

## Discours de M. Emile Vandervelde

Mesdames, Citoyens,

Votre président vient de définir admirablement les conditions dans lesquelles je prends la parole ce soir et dans lesquelles, avec mes amis Liebknecht et Rosenfeld, je suis allé à Moscou pour prendre la défense des socialistes révolutionnaires.

Notre décision fut prise à Berlin le 5 avril 1922, à la Conférence des Exécutifs des Trois Internationales. A l'issue de cette Conférence, une résolution fut votée unanimement, qui avait été présentée par les délégués de la Seconde Internationale, de l'Union de Vienne, et par les délégués de l'Internationale communiste : Clara Zetkin, Radek et Frossard. L'accord de Berlin comportait deux séries d'engagements : des engagements généraux pris par tous, au nom des trois Comités exécutifs, et des déclarations faites par le Comité exécutif de la III<sup>e</sup> Internationale.

\*\*\*

Les engagements généraux étaient au nombre de deux. Nous nous engageons, d'abord, à faire, le 21 avril ou le 1<sup>er</sup> mai, des manifestations à but commun. Cet engagement a été tenu. Nous nous engageons, d'autre part, après avoir constaté les progrès que l'idée d'un front unique du prolétariat contre le capitalisme avait faits dans les esprits, nous nous engageons, dis-je, à en référer à nos partis respectifs et à faire effort pour que, le plus tôt possible, puisse se réunir une conférence générale. Cet engagement a été également tenu.

Mais les partis que nous représentons ont estimé que le plus tôt possible ne voulait pas dire immédiatement, sur l'heure ; qu'une conférence générale serait inopportune aussi longtemps que se prolongerait, par exemple, le procès des socialistes révolutionnaires à Moscou. Et c'est alors qu'un ultimatum de Radek n'ayant pas été accepté, les délégués de la III<sup>e</sup> Internationale se retirèrent du Comité des neuf.

Il n'en reste pas moins que, de notre part, les deux engagements qui avaient été pris ont été tenus, et ceux qui disent le contraire disent une chose qui n'est pas.

D'autre part, la III<sup>e</sup> Internationale avait fait

des déclarations dont nous avons pris acte en ces termes :

La Conférence prend acte de la déclaration des délégués de la III<sup>e</sup> Internationale, qu'au procès des Socialistes révolutionnaires de Moscou, les accusés auront le libre choix de leurs défenseurs ; que, comme la presse soviétique l'a déclaré avant la Conférence, la menace de la peine de mort est exclue ; que la publicité des débats étant acquise, les représentants des trois Internationales pourront en communiquer la sténographie à leurs partis respectifs.

Donc, trois engagements, ou trois déclarations : les accusés auront le libre choix de leurs défenseurs ; la publicité des débats sera complète ; enfin — et je n'ai pas besoin de vous dire que c'était là notre grande préoccupation — on ne « requerra pas la peine de mort » (1).

\*\*\*

Or, que s'est-il passé ?

Dès la première audience, le tribunal a décidé que les accusés n'auraient pas le libre choix de leurs défenseurs. Certes, il nous a admis à les défendre ; mais il a rayé de la liste des défenseurs le leader du parti socialiste menchevik à Moscou, le citoyen Lieber. Il en a refusé d'autres en donnant comme motif que les autres défenseurs qu'il excluait « n'avaient pas sa confiance ». Nous avons donc pris acte que, sur le premier point, l'engagement de Berlin n'avait pas été tenu.

Deux ou trois jours après, comme le sténogramme officiel n'était pas communiqué à temps aux accusés, la défense demanda qu'ils puissent faire entrer à l'audience des sténographes qui prendraient un sténogramme privé. La demande fut repoussée. Je la reproduis alors publiquement, en invoquant le texte de l'accord de Berlin.

Le tribunal répondit : « Nous n'avons pas à connaître de l'acte de Berlin, à moins que le Gouvernement soviétique ne nous en donne l'ordre. » J'insiste sur ce point. Car il prouve qu'en Russie soviétique, il n'y a pas de séparation des pouvoirs et que l'on ne pouvait pas invoquer l'indépendance

(1) Traduction littérale du texte allemand de la Résolution, qui est l'original de celle-ci.

de la magistrature pour refuser d'observer l'accord de Berlin.

Telle était l'attitude du tribunal qui, pour le surplus, déclarait que la question était d'intérêt privé et que, si l'on voulait prendre la sténographie, on pouvait le faire. Seulement, il refusait les cartes d'entrée aux sténographes !

D'autre part, les représentants du Gouvernement des Soviets, les accusateurs publics, Krylenko et Lunatcharsky, membre du Gouvernement, en même temps qu'accusateur, disaient, eux aussi, que le Gouvernement ne reconnaissait pas l'accord de Berlin.

Enfin — et c'est ce qui détermina notre sécession — Boukharine déclara que, pour la Troisième Internationale, l'accord de Berlin n'existait plus, que le pacte était déchiré, que la Deuxième Internationale — l'Internationale Jaune — avait violé ses engagements.

J'ai démontré, tout à l'heure, par les textes qu'il n'en était pas ainsi.

Nous nous trouvions donc devant un refus d'appliquer l'accord qui avait été signé, et qui avait été voté par tous les délégués communistes.

AI-je besoin de vous dire quelle était la gravité des déclarations de Boukharine ? Si l'accord de Berlin ne comptait plus, en ce qui concerne la sténographie ; s'il ne comptait plus pour le libre choix des défenseurs, il n'existait plus en ce qui concernait cet engagement essentiel : ne pas requérir la peine de mort. Or, il y avait, aux portes du tribunal, une foule, excitée par la presse officielle, qui réclamait des condamnations à mort : les dieux avaient soif !

\*\*

Que pouvions-nous faire ? Que devions-nous faire ? Le problème de conscience était angoissant. Si nous restions, nous risquions, à un moment donné, de nous trouver devant la condamnation prononcée, devant un fait accompli tragique. Si nous partions, au contraire, si nous allions en appel de la décision probable du tribunal révolutionnaire, devant l'opinion européenne, nous abandonnions les accusés ; du moins nous les laissions soutenus seulement par les autres défenseurs, leurs compatriotes.

Et je ne sais, je vous l'avoue, comment nous aurions résolu ce problème redoutable si, le lendemain matin, Gotz, le chef, l'incarnation vivante de la pensée commune des accusés socialistes révolutionnaires, ne nous eût dit : « Nous avons réfléchi ; nous avons délibéré ; nous avons décidé qu'il faut que vous partiez. Il faut que vous partiez parce qu'il est impossible que vous donniez la sanction de votre présence à la comédie judiciaire dont demain, peut-être, nous serons les victimes ! » (*Applaudissements*).

Et c'est dans ces conditions que nous sommes partis. Nous avons cessé de plaider à Moscou ; mais avec le ferme propos de continuer à plaider, et à plaider cette fois devant l'opinion publique européenne (*Très bien ! Applaudissements !*) C'est ce que je viens faire ce soir.

Et, tout d'abord, qu'est-ce que le procès des socialistes révolutionnaires ? De quoi sont-ils accusés ? Le citoyen Cachin, dans un article de *l'Humanité*, ce matin même, a essayé de le dire et je tiens à reprendre le texte même de son article pour montrer à quel point il est inexactement documenté. Voici, d'après lui, les conclusions qui s'imposent déjà, après quelques jours d'audience, aux esprits les plus prévenus :

« Les accusés avouent, non sans courage d'ailleurs, s'être dressés dès le premier jour contre le pouvoir bolcheviste ; s'être livrés contre les leaders du Parti à des attentats à main armée ; être prêts à recommencer demain. »

Les accusés avouent, en effet, avec un courage, avec une intrépidité vraiment admirables, qu'ils se sont dressés contre le pouvoir bolcheviste. Mais ils nient avec la plus ferme énergie s'être livrés, contre les leaders du Parti, à des attentats à main armée. Et je vous montrerai tout à l'heure qu'il n'y a absolument aucune preuve à l'appui de cette accusation.

D'autre part :

« Il suit des pièces et des témoignages versés au procès que les socialistes-révolutionnaires se sont joints, durant la guerre civile, aux contre-révolutionnaires blancs de Russie et aux agents des Gouvernements bourgeois français et anglais qui les ont aidés de toutes manières à jeter à bas le régime présent de leur pays. »

\*\*

Quelle est la vérité ? Les socialistes révolutionnaires déclarent qu'au lendemain de la paix de Brest-Litowsk, ils ont essayé de faire front à la fois aux bolchevistes et aux armées césariennes d'Allemagne ; qu'ils ont eu des contacts avec les missions anglaise et française, mais qu'ils n'ont jamais reçu d'argent d'elles ; enfin — ceci est essentiel — que, le jour où ils se sont aperçus qu'à Arkhangel ou en Sibérie, la continuation de la lutte contre le bolchevisme était de nature à favoriser des entreprises réactionnaires, ils ont mis bas les armes et qu'ils ont défendu, d'accord avec les bolchevistes, la Révolution russe ! (*Applaudissements*).

J'ai voulu, tout de suite, marquer les inexactitudes que contient l'article de Cachin. Et maintenant, quels sont, — abstraction faite des attendus terroristes — les différents chefs d'accusation portés contre les socialistes révolutionnaires ? Les voici :

1° Avoir opposé la force au coup d'Etat bolcheviste du 27 octobre 1917, qui a renversé le Gouvernement provisoire ;

2° Avoir tenté de défendre la Constituante qui s'est réunie le 5 janvier 1918 et qui fut dissoute le même jour par un coup d'Etat communiste ;

3°, 4°, 5° Avoir, après le traité de Brest-Litowsk, en juin, mené la lutte à main armée, d'accord avec les Alliés français et anglais, et commis des actes d'expropriation aux dépens du

trésor de guerre soviétique, ainsi que des destructions de voies ferrées.

Voilà, d'après l'acte d'accusation lui-même, les griefs que l'on a contre les accusés de Moscou. Je les examinerai tout à l'heure ; mais je pense qu'il est indispensable tout d'abord de vous dire quels sont ces accusés.

Ils sont au nombre, non plus de 47, mais de 36. Il semble qu'un certain nombre d'entre eux aient été envoyés, avant le procès, dans les prisons de province. Les 36 accusés se divisent eux-mêmes en deux groupes : ceux qui sont restés fidèles au parti socialiste révolutionnaire ; ils sont 21. A côté d'eux, il y en a 15 autres que j'appellerai, pour me servir d'une expression euphémistique, les « repentis ». Ils étaient membres du parti socialiste révolutionnaire ; ils sont aujourd'hui communistes. Grâce à cela, ils comparaissent comme prévenus libres et, si l'on porte des condamnations contre eux, elles seront purement formelles.

Parmi ces quinze, il en est deux que j'appellerai les délateurs : un nommé Seménof, et sa femme, ou quelque chose d'approchant : la Kanaplova.

\*\*\*

Qu'est-ce que ce Seménof qui a dénoncé, quatre ou cinq ans après que les faits se seraient produits, ses anciens camarades du Parti ? Nous le voyons surgir au moment même de la Révolution. Il n'avait pas de passé sous le tsarisme. J'ai appris à le connaître quand j'étais en Russie en 1917. On me rappelait l'autre jour à l'audience qu'au Soviet pan-russe, un soir, il avait été mon traducteur. Il avoue avoir commis des actes terroristes contre les bolchevistes, avoir été le principal auteur de l'assassinat du commissaire du peuple Voladarsky, avoir organisé, d'accord avec d'autres, l'attentat de Dora-Kaplan contre Lénine et d'avoir, ensuite, préparé un attentat qui a avorté contre Trostky.

Après avoir fait tout cela, il fut arrêté, à la fin de 1918, par les bolchevistes, dénoncé par un de ses complices. Au moment où on l'arrêtait, il tira sur le dénonciateur. Il était en armes. A cette époque, la Tcheka faisait fusiller — même sans qu'il eût d'autres faits à leur charge — ceux qui se trouvaient dans ces conditions. Il ne fut pas fusillé. On l'emprisonna pendant quelque temps et il sortit de la prison... membre du Parti communiste !

On le voit ensuite aller en Pologne, en 1920, comme agent de la Tcheka. Il est fait prisonnier avec quelques-uns de ses camarades, qui avaient été chargés de désorganiser l'arrière du front polonais. Ses camarades sont fusillés ; lui, entre en rapports avec Savinkof et, quelques jours après, il est relâché et il retourne à Moscou. Nous le voyons ensuite chez Wrangel. Enfin, en décembre 1921, il dénonce le Comité central du Parti socialiste révolutionnaire comme ayant été son complice lorsqu'il s'était agi d'assassiner Voladarsky ou d'organiser l'attentat contre Lénine.

Et voilà, je ne dirai pas le seul témoignage, ce n'est pas un témoin puisque lui-même comparait

comme accusé devant le tribunal suprême ; voilà — dis-je — avec la déclaration de Kanaplova, le seul argument que l'on invoque pour prétendre qu'il est établi que les membres du Comité central du Parti socialiste révolutionnaire ont été les assassins de Voladarsky et ont organisé, avec Dora Kaplan, l'attentat contre Lénine.

Voilà ceux qui dénoncent.

\*\*\*

Et maintenant, je voudrais vous dire ce que sont les hommes qui sont dénoncés. Il y en a 21 et, parmi ces 21, il n'en est pas un seul, vous entendez ! il n'en est pas un seul, qui ne soit un chevronné de la Révolution. Tous, sans exception, ont été en prison, ou ont été en Sibérie, sous le tsarisme. Je ne puis pas ici vous donner leur biographie à tous ; mais je prends celle des cinq socialistes révolutionnaires qui paraissent les plus menacés, ceux sur qui pèse d'une manière angoissante la menace d'une condamnation à mort. Les voici :

Le chef d'abord, l'âme du groupe : Abraham Gotz. Il a 41 ans. Il a fait huit ans de travaux forcés à partir de 1906. Il a été libéré par la Révolution. Il est en prison depuis 1920 ;

Timofiev, 36 ans. Cet homme de 36 ans a fait 15 ans de bagne sous le tsar et sous Lénine !

Vedenjapin, 42 ans. Il a passé 16 ans de sa vie en prison !

Hélène Ivanova, 38 ans, condamnée à mort en 1907, a fait 9 ans de bagne sous le tsar ; est en prison depuis 1921 ;

Le docteur Dimitri Donskoï, 41 ans, a fait trois ans de prison sous le tsar, a été déporté trois fois en Sibérie ;

Yvanof, 34 ans, condamné à 15 ans de travaux forcés sous le tsar, emprisonné par Koltchack, arrêté par Lénine à 34 ans ; il a déjà fait 10 ans de bagne !

Et tous, à des degrés divers, sont dans le même cas ! Et ces hommes apparaissent, tellement, aux yeux les plus prévenus, comme des révolutionnaires dans l'âme, que même Boris Souvarine ou même Cachin, dans *l'Humanité*, ne peuvent se défendre de leur rendre témoignage ! (*Applaudissements.*)

\*\*\*

Et maintenant, devant qui comparaissent-ils ? Il est bien entendu que je tâche de vous parler objectivement. Je ne voudrais rien dire qui pût sembler dicté par la passion. Qui les juge ? Eh bien ! voici :

Le président en titre du Tribunal révolutionnaire est Krylenko. Il s'est fait déléguer comme procureur général et, comme on lui faisait observer que, quelque temps auparavant, il avait lancé une circulaire disant qu'il était impossible, moralement impossible, que les présidents des tribunaux révolutionnaires devinssent des accusateurs publics, comme on lui rappelait le fait à l'audience, il répondit : « Oui, mais cela, c'est pour

la province!» (*Riras.*) Donc, le président du Tribunal suprême s'est fait désigner pour remplir les fonctions de procureur général. Il a fait asseoir à sa place, sur son siège, son beau-frère, Pietakov, et il a fait faire l'instruction par sa femme, Tribunal de famille, qui déclare d'ailleurs très nettement que ses opinions sont connues, qu'il n'y a pas de justice qui ne soit une justice de classe, et que l'on verra bientôt la manière dont les tribunaux des paysans et des ouvriers sauvegardent les intérêts de la Révolution.

Je disais que l'acte d'accusation avait été rédigé par une femme, une jeune femme, la femme du procureur général Krylenko. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai lu et relu ce volumineux journal : 125 pages de texte serré. C'est long, c'est confus, c'est difficile à comprendre; mais j'ose dire que je suis prêt à plaider en faveur des accusés, en invoquant exclusivement l'acte d'accusation dirigé contre eux (*Applaudissements*). Je vais tâcher de vous le montrer rapidement.

\* \* \*

Tout d'abord, on reproche aux accusés d'avoir résisté par la force au coup d'Etat bolcheviste d'octobre 1917. Les bolchevistes avaient fait deux tentatives, qui avaient échoué, en juin et juillet. Ils recommencent le 27 octobre. Ils renversent le Gouvernement provisoire, et le premier crime des socialistes révolutionnaires, c'est d'avoir résisté à ce coup de force. Bref, les bolchevistes — qui sont des spécialistes en matière de coups de force —, déclarent que ces coups de force deviennent sacrilèges dès l'instant où ils sont dirigés contre eux! *Quis tulerit Gracchos de seditione quaerentes!* Je n'insiste pas sur le premier fait; vous verrez tout à l'heure pourquoi.

Second fait : le 5 janvier, après le coup d'Etat bolcheviste, la Constituante se réunit. Elle est élue au suffrage universel égal, direct et secret. Les élections se sont faites lorsque Lénine et Trotsky étaient déjà au pouvoir et, néanmoins, les bolchevistes obtiennent 24 % des suffrages, les socialistes révolutionnaires 65 %. Le jour même, les bolchevistes dissolvent l'assemblée constituante par la force, et le second chef d'accusation contre les socialistes révolutionnaires, ce n'est pas d'avoir opposé la force à la force, mais de l'avoir tenté. Or, je me souviens qu'à Moscou, lorsqu'on a posé la question de savoir si les accusés se reconnaissent coupables, deux d'entre eux, à propos de l'affaire du 5 janvier, deux ouvriers ont répondu : « Oui, nous sommes coupables. Nous sommes coupables vis-à-vis de la Révolution de n'avoir pas résisté avec assez d'énergie à votre attentat contre la souveraineté du peuple ! » (*Applaudissements prolongés.*)

Et je passe — car je veux aller vite — au troisième, au quatrième et au cinquième chefs d'accusation. On accuse les socialistes révolutionnaires, après le traité de Brest-Litowsk, d'avoir commencé la lutte à main armée à la fois contre les Allemands et contre les Bolchevistes; on les accuse d'avoir eu des relations avec l'Entente et enfin d'avoir

commis des actes de guerre : destruction de voies ferrées ou expropriation de la propriété appartenant au gouvernement bolchevique.

Ici encore, les accusés plaident coupable. Ils ne s'excusent pas; ils se glorifient, au contraire, d'avoir agi comme ils l'ont fait. Seulement, ce que l'on ne dit pas, dans certaine presse, c'est qu'à un moment donné, ils ont jeté bas les armes, qu'ils ont cessé de lutter contre les bolchevistes. C'est au moment où ils se sont aperçu qu'il y avait, à côté d'eux, des hommes qui avaient des arrière-pensées réactionnaires; au moment où ils ont pu croire que l'intervention des Anglais et des Français ne se faisait pas seulement pour créer un front contre les Allemands, mais pour préparer des tentatives de restauration monarchique. Et alors, les uns, comme Boris Sokolof à Arkhangel, ont été arrêtés par leurs alliés d'hier; les autres, comme les socialistes révolutionnaires qui étaient en Sibérie, se sont dressés contre l'ennemi qui était le plus redoutable et, ce sont eux qui ont renversé Koltchack; ce sont eux qui se sont livrés aux bolchevistes pour ne pas faire le jeu de la réaction! (*Applaudissements.*)

\* \* \*

Et remarquez-le, je ne vous demande pas, je ne vous demande nullement, de me croire sur parole. J'ai l'obligation de vous donner la preuve de ce que j'avance et je vous disais tout à l'heure que j'étais prêt à plaider, en invoquant uniquement les documents qui se trouvent dans l'acte d'accusation. Le premier de ces documents, le voici :

Les socialistes révolutionnaires se dressent contre le gouvernement d'Arkhangel; ils font la révolution contre Koltchack; ils jettent bas les armes, et alors, que fait le Gouvernement soviétique à la date du 27 février 1919? Il prend le décret suivant :

Tenant compte que le Comité de Congrès des membres de l'Assemblée Constituante et des membres du Comité Central du P. S. R., qui avait dirigé pratiquement la lutte armée contre le Pouvoir Soviétique au front de l'Orient ont mis fin à la lutte armée et ont appelé les troupes mobilisées par eux à tourner leurs armes contre Koltchack en opérant conjointement avec le pouvoir soviétique.

Le Comité Central exécutif, après les pourparlers de sa délégation comportant : Kameneff, membre du praesidium du C. C., Krestinsky, commissaire du peuple des Finances, Narkomfin, Tchitcherine, commissaire du peuple des Affaires étrangères, etc., avec le praesidium du Congrès des membres de l'Assemblée Constituante, en la personne de son président V. Volzky, son secrétaire Sviatitzky et son sous-secrétaire Chemeleff, avec les membres du Comité Central du P. S. R. Rakitnikoff et Bovurevoi et le membre du Parti Tchernikoff, a décidé :

1° D'annuler son arrêté du 14 juin 1918 envers tous les groupes du P. S. R. qui considèrent comme obligatoires pour eux les résolutions ci-dessus mentionnées ainsi que les démarches du P. S. R. et du Comité des membres de l'A. C., en leur demandant le droit de prendre part à côté des autres partis à l'activité des Soviets.

2° De proposer aux organes administratifs et aux

organes judiciaires de la République des Soviets de mettre en liberté ceux des membres du P. S. R. de droite qui partagent le point de vue exposé dans les résolutions ci-dessus.

Vous le voyez, tout ce dont je viens de vous parler peut, au point de vue des appréciations politiques, prêter à controverse. On peut, si l'on est communiste, dire que les socialistes révolutionnaires ont eu tort, en octobre 1917, de ne pas laisser faire Trotsky et Lénine. On peut dire qu'ils ont eu tort de vouloir défendre le suffrage universel et l'Assemblée Constituante. On peut dire qu'ils ont eu tort d'avoir des contacts avec les Anglais et les Français; d'avoir essayé d'organiser un front contre les Allemands et un front contre les Bolchevistes. Mais il résulte du texte que je viens de vous communiquer qu'en février 1919, il y a eu pour tous ces faits un décret d'amnistie et dès lors il faut se demander comment il se fait que, malgré cette amnistie, on poursuive aujourd'hui les membres du Comité Central du Parti socialiste révolutionnaire.

\*\*

Or, voici les arguments que l'on invoque :

Tout d'abord, au lendemain du décret d'amnistie, on a demandé aux membres du Comité Central du Parti socialiste révolutionnaire, individuellement, de prendre l'engagement écrit de ne plus jamais porter les armes, de ne plus avoir recours à la lutte à main armée, contre le pouvoir des Soviets. Ils s'y sont refusés. Nous leur avons demandé pourquoi. Ils nous ont répondu, comme ils ont répondu à l'audience : « Notre parole suffisait; les résolutions de notre Parti nous engageaient. Nous n'avons pas voulu signer parce que, si, à l'heure présente, ne voulant pas faire le jeu de la réaction, nous sommes résolus à ne pas faire la guerre aux Soviets, nous n'entendons pas nous lier pour l'avenir. »

Et il me sera bien permis de rappeler à la Ligue des Droits de l'Homme qu'ils ajoutèrent : « Contre la dictature, contre la tyrannie, contre le despotisme, il arrive un jour où l'insurrection est le plus sacré des devoirs. » (*Applaudissements prolongés.*)

Mais je n'ai pas besoin de dire que le simple refus de signer un engagement écrit, confirmant des résolutions qui avaient été prises par le Parti Socialiste Révolutionnaire, eût été un prétexte bien insignifiant pour engager des poursuites sur des faits qui avaient été solennellement amnistiés. Aussi a-t-il fallu trouver autre chose, et l'on a trouvé autre chose. On a dit que les accusés avaient manqué à leurs engagements; qu'après le décret d'amnistie, il y avait eu de nouvelles tentatives de lutte à main armée contre le pouvoir soviétique; et, dans l'acte d'accusation on en cite deux, qui datent de 1920 et 1921 : d'une part, l'insurrection des paysans de la région de Tambof; d'autre part, l'insurrection à tendance révolutionnaire de gauche, la célèbre insurrection de Cronstadt.

Ainsi, dans l'acte d'accusation, l'un des griefs

contre les accusés actuels, c'est d'avoir pris une part de responsabilité dans l'insurrection des paysans de Tambof et dans l'insurrection des marins et des ouvriers de Cronstadt. Seulement, il y a une difficulté : les accusés font observer, en effet, qu'au moment où se sont passés les faits de Tambof et de Cronstadt, ils étaient en prison. Et savez-vous ce que l'on répond alors ? « Oui, vous étiez en prison; mais, du fond de votre prison, vous dirigiez l'activité politique de votre Parti. » (*Rires.*)

\*\*

Vous me direz que pareille affirmation exige des preuves. Eh bien! l'acte d'accusation, qui ne recule devant rien, va nous donner une de ces preuves. On déclare qu'il y a une preuve écrite établissant que les socialistes révolutionnaires du Comité Central dirigeaient du fond de leur prison l'activité de leur Parti.

Et voici, en effet, le texte de la lettre que l'on invoque. Au moment où se réunit le dixième conseil du Parti renonçant à la lutte à main armée, les accusés écrivent ceci à leurs camarades :

Nous craignons que cet article, formulé en des termes peu clairs et confus, ne crée des doutes dans l'esprit de nos camarades non extrémistes. Tout bien considéré, dans la situation intérieure et extérieure du pays, le parti prend à tâche de travailler principalement à l'organisation et à la propagande. En dehors de cela, toute initiative de mouvement serait prématurée et provoquerait le gaspillage inutile des forces vives de la classe ouvrière révolutionnaire.

M'avez-vous bien suivi? Deux insurrections se produisent. On en rend les accusés responsables. Ils font observer qu'à ce moment-là, ils étaient en prison. On leur dit que, du fond de leur prison, ils dirigent l'activité de leur Parti et qu'ils sont, par conséquent, responsables des actes insurrectionnels de Tambof et de Cronstadt; et comme preuve, comme preuve unique de leur culpabilité, on sort une lettre dans laquelle ils déclarent qu'il ne faut pas recourir à des actes insurrectionnels et qu'il faut se consacrer à la propagande et à l'organisation! On croit vraiment rêver en lisant un acte d'accusation rédigé en ces termes!

\*\*

Mais je vais plus loin. Je viens de montrer qu'il y a eu amnistie. Je viens de montrer qu'il est moralement impossible de rendre les accusés responsables de ce qui a pu se passer à Tambof et à Cronstadt. Mais encore une fois, vous pourriez n'être pas convaincus. Laissez-moi, dès lors, vous citer l'opinion du juge d'instruction lui-même, de Mme Rosmirovitch, la femme du procureur général Krylenko.

Au moment où son acte d'accusation paraît, elle se fait interviewer par la *Pravda*, le journal officiel des Soviets, et voici ce qu'elle déclare :

Le P. S. R., dans sa lutte avec la dictature du Parti Communiste, n'a jamais eu recours à la terreur. Le Comité Central du Parti l'a, maintes fois, officiel-



lement déclaré, en rapport avec des tentatives faites par le parti au pouvoir d'imputer au P. S. R. une participation à des actes terroristes.

Ainsi, le juge d'instruction lui-même déclare que tous les faits dont il a été parlé jusqu'à présent ne justifiaient pas l'ouverture d'une instruction. Il reconnaît implicitement que l'amnistie l'obligeait à passer l'éponge et que ce sont les révélations de Semenov qui, seules, ont permis de commencer le procès. Or, il ne sera pas sans intérêt de dire à quel moment les révélations, ou les prétendues révélations, de Semenov se sont produites : au moment précis où, sous la pression de l'opinion européenne, on supprimait, ou plutôt on feignait de supprimer la Tcheka ; où l'on promulguait un décret disant que, désormais, des prisonniers ne pouvaient pas être gardés en prison pendant plus de deux mois, sans que l'on ouvre contre eux une instruction formelle. Et c'est à ce moment, au moment où la Tcheka va se trouver dans l'obligation de lâcher ceux qu'elle détient depuis un an ou deux que, quatre ans après que les faits se seraient produits, Semenov parle, Semenov accuse ses anciens compagnons.

\*\*

Nous arrivons ainsi au cœur du procès ; car je dois vous avouer qu'avec notre ingénuité d'Occidentaux, nous n'avions jamais attaché la moindre importance pénale à l'accusation d'avoir résisté au coup d'Etat bolchevique, d'avoir défendu la Constituante, d'avoir répondu à la force par la force.

Tout cela avait été formellement couvert par un décret d'amnistie. Aussi je vous affirme que, quand nous sommes partis pour Moscou, nous n'avions qu'une pensée : savoir si, oui ou non, comme le prétendait Semenov, les socialistes révolutionnaires avaient une part des responsabilités dans l'assassinat de Voladarsky, ou dans l'attentat contre Lénine. Et, je le dis très net, si la preuve avait été faite à cet égard, s'ils étaient réellement coupables de ces actes terroristes, nous les eussions défendus peut-être — car tout le monde doit être défendu (*Applaudissements*), mais il nous eût été impossible de plaider autre chose que les circonstances atténuantes ; et dans l'intimité de notre conscience, nous qui avons horreur de la peine de mort, nous l'eussions condamnée aussi bien quand elle se traduit par des attentats individuels, que lorsqu'elle se commet au moyen de meurtres légaux. (*Applaudissements*.)

Mais alors ? Alors, se pose la question qui est, pour nous la seule question du procès : est-il vrai, comme l'affirment Semenov et la Kanaplova, que les socialistes révolutionnaires aient trempé dans l'assassinat de Voladarsky et dans les attentats contre Lénine et Trotsky ?

Pour les condamner de ce chef, il faut des preuves. Où sont ces preuves ? Quelles sont ces preuves ? Il n'y a rien, absolument rien que la dénonciation de Semenov et de la Kanaplova, qui sont des criminels sans aveu, qui, s'ils portaient eux-mêmes la responsabilité de leurs actes, seraient

fusillés depuis longtemps et dont la seule chance d'échapper à la mort, ce fut d'essayer de faire retomber la responsabilité de leurs actes sur les membres de leur Parti, sur leurs compagnons de lutte. (*Applaudissements*.)

Eh bien ! je demande s'il se trouverait un tribunal au monde, j'entends un tribunal ayant conscience de ses droits et de ses devoirs, s'il se trouverait un tribunal au monde pour condamner des hommes sur la seule déclaration d'assassins qui ont voulu sauver leur tête ? (*Applaudissements*.)

\*\*

D'autre part, il faut choisir. Il faut choisir entre les deux groupes d'accusés ; entre le couple Semenov-Kanaplova, et les 21 accusés socialistes révolutionnaires. Les membres du Comité Central, qui prennent l'entière responsabilité de leurs actes, qui plaident coupable lorsqu'il s'agit d'avoir mené la lutte à main armée, déclarent que jamais, au grand jamais, ils n'ont participé aux attentats contre Voladarsky, contre Lénine, contre Trotsky. Et non seulement ils le déclarent aujourd'hui mais ils l'ont déclaré au moment même où ces actes ont été commis. A cette époque, en effet, leur Parti votait la résolution suivante :

Les révélations de Semenov et de Krylenko ont servi de moyen formel pour commencer l'instruction de cette affaire. Bien que la majeure partie des prévenus se trouvassent en prison depuis longtemps, il n'y avait pas de preuve pour leur faire un procès ; ou bien l'Administration politique d'Etat (1) ne jugeait pas opportun de renvoyer l'affaire devant le Tribunal et se contentait du pouvoir légal qu'elle possédait, de maintenir en prison des personnes appartenant à tous les partis antisoviétiques.

Après les révélations de Semenov, relatives surtout aux actes terroristes, la question d'un procès se posait d'elle-même. Cependant, dès lors que le pouvoir d'instruction venait à agir, il était forcé de sortir des limites de l'amnistie primitive et de rendre les membres du Comité Central du Parti responsables de toute leur activité. C'est dans cette directive qu'on a mené l'instruction, qui comprend toute l'activité criminelle du Parti, depuis octobre 1917 jusqu'au X<sup>e</sup> Congrès du Parti en septembre 1921.

\*\*

Ceci n'est qu'une déclaration générale. Mais, on tue Voladarsky. Le lendemain, le Comité Central du Parti socialiste révolutionnaire déclare qu'il désavoue pareil acte. Dora-Kaplan tire sur Lénine ; le lendemain, le Parti socialiste révolutionnaire déclare qu'il désavoue pareil acte. Il est question d'un attentat contre Trotsky : nouveau désaveu. Et, malgré cela, Semenov déclare qu'il a été encouragé, provoqué, par le Parti socialiste révolutionnaire à commettre les crimes qu'il avoue. Eh bien ! je vous demande si cela est vraisemblable ? Ce n'est pas à nous à faire la preuve ; mais ne sommes-nous pas en mesure d'établir, par les présomptions les plus graves, que les dénonciateurs ne disent pas la vérité ?

Regardons-y de plus près.

(1) Le nouveau nom de la Tcheka.

Le 20 juin 1918, on tue donc le commissaire du peuple Voladarsky. Semenov déclare que c'est lui qui a organisé l'assassinat et il ajoute que Gotz et Donskoï l'ont encouragé, provoqué et aidé à commettre ce meurtre. Il constate, d'autre part, que, le lendemain de la mort de Voladarsky, le Comité Central du Parti socialiste révolutionnaire a fait une déclaration officielle condamnant l'acte et le désavouant. Et alors, que dit Semenov dans sa brochure que reprend l'acte d'accusation ? « Le refus du Parti de porter la responsabilité pour l'acte fut pour nous un grand coup moral. Notre état moral était horrible. »

Voilà donc des gens qui sont formellement désavoués par le Parti dont il se réclament. Ils affirment que ce désaveu les a mis dans un état moral horrible. Or, immédiatement après, ils préparent l'attentat contre Lénine. Voici, en effet ce que dit Semenov :

« Comme nous avions été désavoués une première fois, nous voulûmes prendre nos précautions. Nous nous adressâmes à Gotz » et, dit Semenov, « Gotz donna sa parole d'honneur, au nom du Parti, que le Comité Central ne désavouerait pas la participation à l'attentat, qu'il reconnaîtrait l'acte ouvertement, soit tout de suite, soit peu de temps après ».

Gotz aurait donc donné sa parole d'honneur. Dès lors, Semenov et ses amis marchent de l'avant. Dora-Kaplan fait le coup; Lénine est gravement blessé; et le lendemain, le Comité Central, Gotz en tête, déclare qu'il désavoue et qu'il condamne cette tentative d'assassinat. Dans ces conditions, Semenov, qui avait été dans un état moral horrible la première fois, doit être, semble-t-il, dans un état moral bien plus horrible encore? Or, immédiatement après, il nous dit lui-même qu'il s'est mis à préparer un attentat contre Trotsky. « Certains, affirme-t-il, voulaient ne plus continuer l'activité terroriste. D'autres, dont j'étais, estimaient qu'il fallait continuer notre activité malgré la renonciation du Parti. » Et ils organisèrent un attentat — qui a avorté — contre Trotsky.

\*\*\*

Encore une fois, je vous le demande à vous qui êtes habitués à peser les preuves, à vous qui avez la pénétration psychologique nécessaire pour porter un jugement moral sur les hommes, est-il vraisemblable que, désavoués deux fois et déclarant que ces désaveux leur portent moralement un coup mortel, Semenov et ses amis aient essayé de commettre un troisième attentat pour le compte d'un parti qui les reniait?

Encore une fois, ce n'est pas nous qui devons prouver. Il faudrait que l'on nous dise sur quoi l'on se fonde pour accuser les membres du Comité Central du Parti socialiste révolutionnaire d'avoir forfait à l'honneur; car non seulement ils auraient commis des attentats, et des attentats dont ils n'accepteraient pas la responsabilité, mais ils auraient commis cet acte d'hypocrisie abominable de désavouer ceux qu'ils auraient encouragés et provoqués. Je dis que cela n'est pas possible;

je dis que cela n'est pas; je dis que l'on ne saurait concevoir que des hommes qui ont le passé de ceux dont je vous parlais tout à l'heure, de ceux qui, à l'audience, disaient : « Notre vie appartient à la Révolution. Vous pouvez la prendre », aient commis pareil acte de forfaiture et de lâcheté! (*Applaudissements!*)

Voilà, aussi rapidement qu'il m'a été possible de le faire, l'exposé de la question qui est actuellement soumise au tribunal de Moscou.

Je me résume en quelques mots. Tout d'abord, en ce qui concerne les faits qui ne sont pas des attentats terroristes, il y a eu amnistie. En ce qui concerne l'assassinat de Voladarsky et l'attentat contre Lénine, il n'y a, contre les accusés, qu'une accusation invraisemblable portée par un individu qui a intérêt à sauver sa tête. Et, cependant au procès de Moscou, ceux qui se défendent d'avoir tué sont amenés à la barre entre des soldats, et ceux qui, au contraire, avouent avoir assassiné, avoir tué Voladarsky, avoir essayé de tuer Lénine, fument des cigarettes dans la salle des Pas-Perdus avec les citoyens Rappoport ou Radek! (*Applaudissements prolongés.*)

\*\*\*

Et maintenant, la conclusion. Ils seront condamnés. Il suffit d'avoir été quelques heures au tribunal suprême révolutionnaire pour avoir la certitude qu'ils seront condamnés. La question est de savoir si, contrairement à l'accord de Berlin, on osera réquérir contre eux la peine de mort et surtout si on osera les exécuter?

Nous avons des raisons de craindre — et ceux qui ont assisté à l'organisation de la mise en scène du tribunal révolutionnaire, ceux qui ont lu les discours du procureur général Krylenko allant dans les réunions publiques réclamer des ordres du jour en faveur de la condamnation, ceux qui ont vu amener devant le tribunal révolutionnaire des milliers d'hommes qui n'ont pas lu d'autres journaux que les journaux officiels, qui étaient aveuglés, excités et fanatisés par ceux-ci, peuvent et doivent avoir des craintes. Mais si nous avons des raisons de craindre, nous avons aussi des motifs, et des motifs sérieux d'espérer.

Je ne puis pas croire que ceux qui ont signé les résolutions de Berlin persévèrent à manger leur parole. Je ne puis pas croire que l'on ose aller jusqu'au but; car — ah! je ne parle pas ici de sentiment, je parle de raison d'Etat — pour le Gouvernement soviétique, exécuter les socialistes révolutionnaires, envoyer au poteau des hommes qui ont été les compagnons de chaîne de ceux qui vont les juger, ce serait plus qu'un crime, ce serait une faute! (*Applaudissements.*)

Je me souviens que, le jour même où nous avons repassé la frontière, des camarades, des socialistes qui, sur bien des points, ne pensent pas comme moi, qui n'appartiennent pas au même groupe de l'Internationale, Liebknecht et Rosenfeld, disaient : « Nous souhaitons, nous souhaitons du plus profond du cœur, le front unique, le rapprochement des Internationales, la lutte en commun

contre la réaction et le capitalisme. Mais, s'il y a un fossé rempli de sang entre vous et nous, c'en est fait, et c'en est fait pour un temps indéfini, de la politique du front unique. (*Applaudissements prolongés.*)

D'autre part, citoyennes et citoyens, je lisais ce matin dans l'*Humanité* que Sellier, que Frossard, viendraient ce soir me faire la contradiction. S'ils sont ici, je suis heureux de les y voir. Je suis heureux de les y voir parce que Frossard, en particulier, ne peut pas désavouer la signature qu'il a donnée. Il a pris vis-à-vis du prolétariat international l'engagement solennel, que la peine de mort ne serait pas requise contre les accusés de Moscou. Lui, du moins, ne peut pas dire, ne viendra pas dire, que l'accord de Berlin est rompu, que la Deuxième Internationale a manqué à ses engagements. Car, deux jours avant que se produisent les incidents que je vous rappelais tout à l'heure, Frossard venait, au nom de la Troisième Internationale, s'adresser à moi comme représentant de la deuxième, en disant : « L'accord pour la défense, que nous avons fait à propos des socialistes révolutionnaires, nous vous demandons de l'élargir; nous vous demandons d'agir auprès des socialistes polonais pour que là-bas, dans le procès du communiste Dombal, la défense ait les mêmes droits qu'à Moscou. »

C'étaient donc reconnaître l'accord. Dès qu'au nom de la Troisième Internationale, Frossard fit cette demande, je lui répondis : « Je suis naturellement votre homme; je suis prêt à télégraphier immédiatement en Pologne et, d'une manière générale, chaque fois que les droits de la défense se-

ront en jeu, chaque fois aussi qu'il s'agit de sauver la vie à des hommes, je ne demanderai pas s'ils sont communistes, ou socialistes, ou révolutionnaires : je défendrai les droits de l'humanité. » (*Applaudissements.*)

Frossard me répondit : « En somme, ce serait une manière de front unique pour la défense de la liberté et de la vie humaine. »

Je lui répondis : « Nous sommes d'accord, et ce front unique j'espère qu'il ne sera pas rompu. »

Je termine en disant la même chose. A maintes reprises, nous avons été d'accord pour défendre les Droits de l'homme lorsqu'il s'agissait de communistes. Nous avons travaillé ensemble à arracher à la mort les communistes de Hongrie. Nous avons lutté ensemble pour l'amnistie des marins d'Odessa. Nous vous demandons maintenant de faire la même chose pour des hommes qui ont bien mérité de la Révolution!

Et maintenant, un mot pour finir. La femme d'un des accusés me disait : « Pietakov, le président, va peut-être condamner à mort Dimitri Donskoi. Eh bien ! sous le tsar, il a pu s'évader du bagne grâce au beau-frère et à la belle-sœur de celui qu'il va condamner. » Je vous demande s'il est possible de laisser commettre cette abomination, qui serait en même temps la plus lourde des fautes. Hier encore, je faisais appel à Frossard. Je renouvelle mon appel. J'ai la conviction qu'il sera entendu. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Citoyens, si quelqu'un demande la parole, je suis prêt à la lui donner.

**M. Sellier.** — Je demande la parole.

## Déclaration de M. Renaudel

**M. Renaudel** (Comité Central). — Nous n'avons rien à ajouter à ce qu'a dit Vandervelde et, tout à l'heure, le président donnera la parole au camarade qui la demande.

Mais on a fait allusion à la présence possible de Frossard dans cette salle. Nous vous devons une explication immédiate à ce sujet. Il y a un moment le citoyen Frossard s'est présenté à la porte de la salle avec quelques-uns de ses amis. Nous l'avons fait pénétrer et nous avons engagé avec lui une conversation. Nous lui avons naturellement indiqué, d'abord, que la Ligue des Droits de l'Homme avait trouvé assez singulière la méthode qui consistait, tout à la fois, à venir demander la parole dans un meeting et à organiser contre l'orateur de ce meeting de véritables manifestations de violence. Mais nous ajoutions néanmoins que, fidèle à ses habitudes, la Ligue était prête à accorder la parole au citoyen Frossard.

Il demanda — chose naturelle — à entrer avec quelques-uns de ses amis. Il se trouvait entre autres avec le citoyen Georges Pioch, le citoyen Garchery. Il a été entendu qu'ils pourraient pénétrer dans la salle et que le libre exercice de la parole leur serait donné. Frossard et les citoyens qui l'accompagnaient ont éprouvé le besoin de conférer un moment ensemble avant de donner

leur réponse définitive, et ils ont fini par nous dire, au bout de quelques minutes de réflexion : « Eh bien ! nous pensons que mieux vaut peut-être que nous ne participions pas à la réunion. Nous nous en abstenons et nous allons dire à nos camarades d'aller ailleurs. » Là-dessus, les camarades Frossard, Pioch et Garchery se sont vu ouvrir la porte. Ils sont sortis sans aucune espèce d'incident. Il y a bien eu quelques paroles un peu vives de quelques militants, mais nous avons prié nos camarades de rentrer dans une autre salle et il n'y a pas eu d'incidents. Nous tenions à ce que vous sachiez cela pour que demain, par les journaux, la vérité soit exactement établie.

**M. le Président.** — Il est dans les traditions de la Ligue des Droits de l'Homme de respecter la liberté de la parole. La Ligue est une association où l'on se critique les uns les autres et où l'on a le droit d'exprimer des opinions contraires.

Nous ne considérons pas, nous ne sommes pas de ceux qui considèrent ceux qui ne pensent pas comme eux comme des ennemis vis-à-vis desquels il n'y a qu'une armé : la matraque. Les chevaliers de la matraque et de l'assassinat ne sont pas de chez nous; nous vous demandons d'écouter respectueusement les contradictoires.

## Discours de M. Louis Sellier

Citoyens,

Je remercie beaucoup le président de l'appel au calme qu'il a bien voulu adresser en ma faveur à l'assemblée. Mais, je pense que la précaution sera inutile. Je viens ici en ma qualité de membre de la Ligue des Droits de l'Homme. J'y viens pour une deuxième raison : j'étais, moi aussi, à Moscou en même temps que le citoyen Vandervelde. Je suis revenu de Moscou deux jours avant lui et, circonstance aggravante, je faisais partie, jusqu'au jour de mon départ, du praesidium de l'Internationale et du Comité exécutif qui a, dans l'affaire dont il s'agit, un certain nombre de responsabilités. Je veux profiter de l'occasion pour prendre les miennes.

\*\*

Il y a toujours une grande noblesse, comme l'a justement souligné le citoyen Vandervelde tout à l'heure, à défendre la vie des hommes quand celle-ci est en danger. Il a dit très justement que c'était là, en toute circonstance, un rôle noble et contre lequel, en effet, il est toujours difficile de s'élever. Je ne viens pas m'élever contre le rôle que vient de jouer ici le citoyen Vandervelde, dans la mesure où il a entendu jouer uniquement ce rôle.

Je veux dire tout de suite, citoyens, ayant vécu là-bas, à Moscou, au Comité exécutif même de l'Internationale, depuis le mois de février, l'atmosphère psychologique qui y a précédé l'ouverture du procès.

Nous avons eu d'abord l'impression que la campagne de presse qui avait été engagée dès le mois de décembre dernier, dans la presse de gauche, et puis très largement dans la presse bourgeoise, surtout dans les grands pays d'Occident, en faveur des socialistes révolutionnaires accusés n'avait peut-être pas été très opportune et qu'en tout cas, elle ne nous paraissait pas viser uniquement le but qu'elle prétendait s'assigner.

Tout le monde était sûr alors, en Russie — et dans les milieux gouvernementaux aussi bien que dans les milieux politiques communistes proprement dits — que la vie des accusés n'était pas en danger et que ce qu'on voulait faire là-bas, en toute sérénité d'esprit — l'ébullition révolutionnaire étant tombée — ce que la III<sup>e</sup> Internationale voulait faire, ce que le Comité Central du Parti communiste russe voulait, ce qu'en troisième lieu, le Gouvernement des Soviets entendait faire, c'était un procès politique qu'il estimait devoir faire et dont il pensait qu'il était suffisamment justifié par des circonstances dans le détail desquelles il ne me plairait pas d'entrer (*Mouvements*)... dans le détail desquelles il ne me plairait pas d'entrer, à peine pour moi d'être obligé de jouer à mon tour un rôle de procureur que je ne voudrais pas tenir, mais dont je saurais dire assez pour permettre à l'assemblée, je pense, sans porter le moindre préjudice à des accusés qui sont en cours de jugement

et qui sont, par conséquent, pour tout le monde, réputés innocents jusqu'au verdict du tribunal. (*Applaudissements*) : mais dont je dirai assez pourtant pour permettre à l'assemblée d'apporter certaines corrections à l'exposé extrêmement éloquent du citoyen Vandervelde, très éloquent pour l'intérêt des accusés, je l'en félicite, un peu trop éloquent peut-être dans la mesure où l'exposé du citoyen Vandervelde risque d'imputer à crime, pour la cent millièmes fois, à ce malheureux gouvernement bolchevique, des attitudes, des gestes, sinon des crimes, dont il n'est pas responsable. Je disais donc...

**Un Citoyen.** — C'est un procès politique.

**M. Sellier.** — C'est un procès politique, citoyen, vous venez de le dire et cela ne devait être qu'un procès politique.

**M. Marius Moutet.** — Cela suffit pour le condamner.

**M. Sellier.** — ...Un procès politique qui méritait de se dérouler, aux yeux du monde, et particulièrement aux yeux des classes ouvrières du monde...

**Un Citoyen.** — Avec toutes les garanties possibles!

**M. Sellier.** — La campagne préalable — dont je veux bien admettre que je suis seul à penser ici qu'elle ait été inopportune — la campagne préalable a crié : « Au secours! » et a crié : « A l'assassin! » avant vraiment que quiconque, en Russie, ait eu l'intention d'attenter à la vie des accusés et de faire terminer le procès par un certain nombre d'exécutions.

Le citoyen Vandervelde, faute de preuves absolues sur certains points, a eu recours au sentiment généreux de la Ligue. Permettez-moi de faire la même chose et de vous dire pourquoi personne, en Russie, ne pouvait croire que la vie des accusés se trouvait en danger.

\*\*

Dans la période de terreur que la Russie a traversée, quand quelqu'un risquait sa vie du fait des fautes qu'il avait commises — il faut le reconnaître, — la sentence n'attendait jamais très longtemps. On eût donc fait preuve d'une méthode tout à fait particulière en faveur de ces accusés; on eût donc voulu, exceptionnellement, manger cette vengeance à froid, puisqu'on les avait emprisonnés et qu'on avait attendu des mois et des mois pour aboutir tranquillement, en dehors de toute ébullition révolutionnaire, à la mise à mort de ces accusés. C'eût été, de la part d'hommes qui sont loin d'être des imbéciles, qui se sont, au contraire, avérés comme des psychologues et des hommes d'Etat de tout premier ordre, procéder à ces exécutions dans les circonstances psychologiques les plus défavorables. Eh bien, permettez-moi de vous dire que, déjà, pa-

reille supposition n'était pas très sérieuse. Mais enfin, passons.

La campagne de presse a eu lieu. On a présenté par avance, les accusés comme des victimes innocents. Toute la presse a marché. On a continué, sur ce thème, le procès moral qu'on avait fait sur tant d'autres, depuis cinq ans, au gouvernement bolchéviste, aux communistes. La Conférence de Berlin est arrivée. Conformément aux instructions que nous avions données à nos délégués, la représentation de la III<sup>e</sup> Internationale à cette Conférence a pris l'engagement d'obtenir qu'aucun accusé ne serait exécuté. Mais cet engagement n'était pas unilatéral et je veux essayer de rétablir sur ce point, une vérité politique intéressante pour la classe ouvrière mondiale.

\*\*

Le citoyen Vandervelde a rappelé que les représentants des trois Internationales avaient fait entre eux un pacte comprenant deux points essentiels : le premier, la convocation imminente, rapide, d'un Congrès des partis et des organisations ouvrières du monde entier, et le second qui devait être tenu par la III<sup>e</sup> Internationale, par le Comité Central du Parti russe et par le Gouvernement des Soviets, excluant de façon formelle la peine de mort contre quelque accusé que ce fût, au procès des socialistes révolutionnaires.

Il est très délicat d'épiloguer en de pareilles circonstances, quand il s'agit en effet, de la vie d'un certain nombre d'hommes ; mais enfin, il faut tout de même dire ceci : en admettant que le Gouvernement des Soviets tiennne l'engagement pris par la III<sup>e</sup> Internationale et excluant définitivement la peine de mort pour tous les accusés, il n'en restera pas moins, citoyen Vandervelde, que les Internationales 2 et 2 1/2, en tout cas la II<sup>e</sup>, n'a pas tenu l'engagement qu'elle avait pris en ce qui concerne la convocation d'un Congrès mondial.

**Un Citoyen.** — C'est faux !

**Un autre Citoyen.** — C'est un marchandage !

**M. Sellier.** — Le marchandage, citoyens, valait, si l'on peut dire, la chandelle. La réunion d'un Congrès ouvrier mondial, c'était un grand événement et dont les conséquences eussent pu être immenses à l'avantage de la classe ouvrière de tous les pays.

Nous n'acceptons pas comme une concession, comme un achat de ce Congrès mondial, la non-exécution, la non-condamnation à mort des accusés ; mais la III<sup>e</sup> Internationale était heureuse d'apporter cet apaisement désiré au seul de la reconstitution du front international des groupements ouvriers.

Jusqu'à preuve du contraire, je vous demanderai de nous faire l'honneur de croire, camarades, qu'il y a, dans l'ensemble du monde, et en Russie même, des communistes aussi attachés au principe de liberté individuelle (*Bruit*), et des garanties de justice que les socialistes ou que les démocrates ou les bourgeois, qu'ils soient de France, de Belgique ou d'ailleurs.

Je dis donc que cela ne pouvait pas être un marchandage. On aurait pu vous accuser de n'avoir pas été aussi loin, dans la défense de ceux auxquels vous vous intéressez, de n'avoir pas été aussi loin que vous auriez dû aller. Du fait que vous n'avez pas tenu les engagements solennels que vous aviez pris à Berlin, vous auriez risqué, si vous aviez eu affaire à d'autres hommes que ceux auxquels vous avez eu affaire, de voir pour la deuxième partie (*Mouvements divers*)... vous auriez risqué de justifier, dans une assez large mesure, le fait de voir l'autre partie contractante ne pas se croire obligée de tenir, pour ce qui la concernait, les engagements qu'elle avait pris de son côté.

Quant au fond de l'affaire, je répète que la culpabilité des accusés ne m'intéresse pas ici. Je n'entends pas qu'elle soit établie ou qu'elle soit infirmée avant la conclusion du procès...

**Un Citoyen.** — Qui se déroule sans avocat !

**M. Sellier.** — Sans avocat, me fait-on observer. Je profiterai de l'interruption pour faire remarquer qu'en tout état de cause, quelque avantageux qu'il soit de venir défendre la tête de certains accusés devant ce qu'on appelle l'opinion publique mondiale, il y aurait peut-être eu tout de même un certain mérite à rester vaillamment là-bas, à Moscou (*Mouvements*), et à prononcer cette défense devant Krylenko, devant Boukharine, devant Lunatcharsky et devant un certain nombre d'autres.

Je reconnais seulement — et de cela tout le monde est convaincu, — je reconnais simplement que cette tâche était infiniment moins facile et moins brillante que celle que remplit ici le citoyen Vandervelde. (*Applaudissements et mouvements divers*.)

\*\*

Quant au fond, le citoyen Vandervelde vous a présenté l'affaire comme quelque chose de tout à fait insignifiant, ne reposant même sur aucune incrimination sérieuse. Il a assuré que les faits essentiels d'ordre politique, avaient été au surplus couverts par une amnistie datant, je crois, du début de 1919, et que, pour le reste, pour les attentats, ceux qui les avaient commis se trouvaient, par une contradiction inexcusable, prévenus libres alors que les innocents paraissaient à la barre comme des accusés emprisonnés.

Eh bien ! citoyens, permettez-moi de vous dire qu'il y a, au fond du procès des socialistes révolutionnaires, tout autre chose que ce que vous venez d'entendre. La question est beaucoup plus importante que ce que le citoyen Vandervelde a montré. Elle porte sur une quantité d'autres points. Elle met en cause beaucoup plus d'accusés que ceux dont vous avez parlé, citoyen Vandervelde. Et quant à savoir si Gotz, si Donskoï, si les principaux accusés sont personnellement et directement responsables du meurtre de Voladarsky et de l'attentat contre Lénine, ce n'est pas moi qui l'affirmerai ici. Le procès est en cours, nous le saurons. (*Bruit*.)

Je dis que le procès est en cours et j'aurais peut-être dû commencer par affirmer, en face du citoyen Vandervelde, que les conditions dans lesquelles il a présenté l'appareil du tribunal, le ridiculisant, indiquant que la défense n'avait pas de garanties, laissant entendre, en jouant sur les mots « d'officiel » ou de « privé », qu'il était impossible d'avoir entre les mains une sténographie exacte, affirmant que tout cela était une mise en scène destinée à permettre au pouvoir politique, là-bas, de ne sortir et de ne publier que ce qui lui paraîtrait utile ou nécessaire, tout cela n'est pas la vérité. (*Applaudissements.*)

Il faut dire ceci qui est conforme à la vérité. Je veux bien, moi, que les accusés ne soient pas condamnés à mort. Je l'ai demandé. Mais ce que je voudrais, si les accusés ne sont point condamnés à mort, c'est qu'on n'en profitât pas pour porter à un parti politique des coups qu'il ne mérite point ; c'est qu'on n'en profitât point pour faire appel à la pitié en faveur d'accusés qui n'étaient point et ne sont point aussi menacés qu'on le dit ; c'est qu'on n'en profitât pas pour faire une œuvre politique contre laquelle j'ai bien le droit de m'élever si tant est que sa tendance et son orientation ne me plaisent pas.

\* \*

Le tribunal révolutionnaire de Moscou, citoyens, n'est pas organisé sur la formule hypocrite des tribunaux bourgeois de France, de Belgique ou d'autre part. Moscou n'a pas dissimulé qu'il y avait là, en effet, un tribunal de classe et qu'il en prenait devant le monde l'entière responsabilité. Et il serait véritablement à croire que les citoyens qui sont ici et qui se réclament de la Ligue des Droits de l'Homme ont singulièrement oublié l'histoire des quatre années qui ont enfanté cette Déclaration qui est à la base de l'action de la Ligue. De même qu'à ce moment-là, on pouvait, je ne dirai pas excuser, mais comprendre que la justice de notre Révolution française n'apportât pas toujours, dans ses jugements, la sérénité d'ailleurs bien souvent apprêtée de notre Correctionnelle et de nos Conseils de guerre ; de même en Russie, à la rigueur, pourrait-on sinon excuser, du moins comprendre une telle attitude, et je dis au citoyen Vandervelde qu'il n'y a pas lieu de le faire et que, sous les réserves que je viens d'indiquer, les accusés ont au moins pour eux ceci : c'est que le procès se passe au grand jour. (*Rires, exclamations.*)

Malgré votre opinion contraire, j'affirme, camarades, que le procès des socialistes révolutionnaires, à Moscou, se passe au grand jour.

**Un Citoyen.** — La conclusion !

**M. Sellier.** — J'arrive donc, en m'excusant d'avoir été en effet un peu long...

**Un Citoyen.** — Non, parlez.

**M. Sellier.** — Citoyens, nos amis russes peuvent se tromper ; mais je répète que les griefs qu'ils formulent contre le Parti socialiste révolutionnaire dans son ensemble, et non pas seulement

contre les quelques citoyens qui sont enfermés ou contre ceux qui ont émigré et avec lesquels le citoyen Vandervelde et un certain nombre de camarades socialistes ici présents à cette tribune ont encore des relations suivies. (*Applaudissements et bruit.*)..

Pour un gouvernement comme celui de Russie, auquel on a fait une opposition quasi-universelle dans le monde et dont l'on ne trouverait sans doute d'autre précédent que dans le fait de l'opposition mondiale qui s'était efforcée d'encercler, dans des conditions à peu près identiques, notre grande Révolution française, on peut comprendre que ce Gouvernement attache une importance énorme, à la fin du compte, à essayer de se défendre, à essayer de se laver de certaines accusations de dictature brutale, de distribution de justice élémentaire poursuivie au-delà du temps où la chose était strictement nécessaire, et de finir par essayer d'établir que, dans les sept assauts qui, à sept reprises, se sont efforcés de jeter bas le Gouvernement des ouvriers et des paysans de Russie. (*Bruit.*)..

Pour le cas où certains citoyens de cette salle auraient perdu le souvenir de ces sept assauts, je rappellerai que les principaux étaient dirigés par des hommes dont vous avez peut-être entendu parler et qui s'appelaient Youdenitch, Koltchack, Denikine, Wrangel, Petlioura...

**Un Citoyen.** — Et Poincaré !

**Un autre Citoyen.** — Et les marins de Cronstadt !

**M. Sellier.** — ... Et les marins de Cronstadt, dont nous allons aussi parler... (*Bruit.*)

**M. Victor Basch.** — Citoyens, n'interrompez pas toujours ; vous déshonorez la réunion !

**M. Renaudel.** — Comment voulez-vous que Vandervelde réponde si, d'avance, vous faites cette obstruction ? Nous ne voulons pas que la réunion dévie. Nous tenons, au contraire, à ce que l'explication puisse être pleinement contradictoire.

\* \*

**M. Sellier.** — Citoyens, je vous demande donc de comprendre, sinon d'admettre que le Gouvernement de Russie, que vous qualifierez comme vous l'entendrez, éprouve, à un certain moment, le besoin, quand il en a la possibilité, d'établir qu'au cours des assauts qui se sont efforcés de le renverser, des assauts qui ont été conduits par les hommes dont je viens de rappeler les noms à deux ou trois citoyens qui paraissent les avoir oubliés, que le Gouvernement de Russie éprouve le besoin de montrer ou d'essayer de montrer — peut-être n'y parviendra-t-il pas — que des adversaires politiques qui avaient été, en effet, sous le tsarisme, des compagnons de lutte des bolchevistes, qui avaient été comme eux déportés en Sibérie, qui avaient été comme eux emprisonnés, qui avaient été comme eux exilés, qui avaient souffert avec eux, mais qui, à l'époque délicate et troublée de la Révolution d'octobre 1917, se sont dirigés sur un plan politique différent de celui que les bol-

chevistes avaient adopté et qui, suivant les affirmations des communistes de Russie, auraient, par la suite, dévié de leur ligne révolutionnaire au point, non pas seulement de continuer une opposition politique qu'ils étaient parfaitement fondés à continuer, mais d'aller jusqu'à associer leurs efforts aux efforts armés des Koltchack ou des Denikine, d'aller jusqu'à accepter, contrairement à l'affirmation du citoyen Vandervelde — et je ne parle pas des accusés incarcérés, mais d'un certain nombre de ceux qui sont aujourd'hui en liberté hors de la Russie et qui se trouvaient alors en Russie ou tout près des frontières — d'avoir été jusqu'à accepter, non pas seulement le concours des subsides de la réaction la plus blanche, la plus notoirement contre-révolutionnaire, mais d'avoir accepté aussi, contre les Soviets communistes, à Arkhangel notamment, puisque le citoyen Vandervelde a rappelé le cas, l'aide des baïonnettes anglaises ; d'avoir participé, pour abattre le Gouvernement des Soviets, aux luttes armées conduites par les chefs les plus notoires et par les serviteurs les plus directs de la réaction mondiale.

\* \*

Le Gouvernement des Soviets affirme que des gens, se prétendant socialistes révolutionnaires, en Géorgie, — dans la Géorgie qui vous tient tant à cœur ! — se sont, eux aussi, oubliés — et toujours avec le concours des baïonnettes anglaises — au point de faire arrêter et fusiller les vingt-six commissaires du peuple communistes qui avaient dirigé la Géorgie.

Il assure que l'émeute de Cronstadt — sur laquelle vous pourrez penser ce que vous voudrez, bien entendu, mais dont le Gouvernement russe prétend qu'elle était nuisible à l'intérêt de la Russie ouvrière et paysanne — avait été fomentée, avait été soudoyée par l'argent de l'Entente.

On prétend avoir entre les mains les preuves de ce que votre ami Victor Tchernof, qui défend, lui aussi, les accusés, et dont on prétend là-bas précisément que, plus il les défend, plus il les accable par le ricochet de sa responsabilité personnelle, avait offert et des troupes et de l'argent pour soutenir l'effort contre-révolutionnaire des marins de Cronstadt.

On prétend, en dehors des accusations de Semenov et de Kanaplova, que le Comité central du Parti socialiste révolutionnaire — je ne prononce point de noms — avait en réalité approuvé, organisé, sinon ordonné, l'attentat contre Ourtsisky, Voladarsky, l'attentat de Fany Kaplan contre Lénine. Vous dites : c'est faux. Je ne dis pas que ce soit vrai ; mais je dis (*Bruit*)... Citoyens, est-ce que vous préféreriez que je vous dise le contraire ?

Je vous demande donc, citoyens, de retenir, je ne dirai pas tous ces faits dont un certain nombre sont cependant patents, j'irai jusqu'à dire historiques, mais de retenir un certain nombre de ces faits pour admettre, en tous les cas, que l'ouverture d'un procès pouvait être justifiée.

Non seulement ces faits sont graves ; mais ils n'ont pas été limités aux attentats de Kaplan, de Semenov, etc... Et en passant, je voudrais tout de même bien souligner, citoyen Vandervelde, que vous devriez avoir d'autres moyens de défense que de dire, ce qui est absolument faux, que Kanaplova est la femme de Semenov ou quelque chose d'approchant, alors que rien n'est plus éloigné de la réalité.

Ce sont des détails, citoyens, qui ne vous paraissent pas, ici, avoir la moindre importance mais qui, en Russie, dans l'atmosphère également passionnée en sens contraire, prennent un intérêt beaucoup plus grand que ce qu'il en apparaît ici. Ces petits incidents, ces petites erreurs persévérantes permettent de croire que, véritablement, la défense est embarrassée pour trouver des arguments sérieux puisqu'elle est obligée de sortir des inventions de toutes pièces et qui sont simplement ridicules et ne peuvent aucunement servir la cause qu'on veut servir. Les faits incriminés dépassent infiniment en nombre, en gravité, en importance politique ou révolutionnaire, aussi bien du point de vue de la participation dont je viens de vous parler que de la responsabilité directement assumée par le parti socialiste révolutionnaire dans les événements de Tambof, d'Oudja, longtemps après la Révolution d'octobre, ce qu'on vous en a dit.

\* \*

La vérité, c'est que le procès dépasse en ampleur ce que le citoyen Vandervelde vous a décrit tout à l'heure. Je le répète, ce ne sont pas seulement les accusés qui sont là-bas qui sont en cause. Les principaux coupables, ils sont à Berlin, ils sont à Varsovie ; les principaux coupables, ils sont souvent à Paris, au milieu de vous, citoyens ! (*Applaudissements.*) Et quand on pense que c'est un homme comme Victor Tchernof qui est ici, depuis décembre, le chef d'orchestre de cette campagne, on peut certes bien dire que lui ne pourrait pas mériter les éloges que nous adressons tous et que Cachin lui-même — vous avez eu raison de le rappeler — adressait à Gotz ou à Donskoi.

Non, les gens les plus coupables, les socialistes révolutionnaires qui ont le plus aboyé avec les loups de la contre-révolution la plus blanche, ne sont pas, eux, restés en Russie pour risquer de se faire arrêter, pour prendre leurs responsabilités politiques comme l'ont fait les accusés ou les emprisonnés d'aujourd'hui à Moscou. Ils sont restés hors des frontières. Mais du fait qu'ils ont continué, de l'endroit où ils se sont réfugiés, une excitation qui s'était manifestée en Russie, par des événements, par des attentats individuels, par des émeutes à main armée, par les participations dont je vous ai parlé, ils étaient infiniment plus coupables, ils étaient plus directement responsables parce que ce sont eux, en réalité, qui ont contribué à soulever, à énerver, je dirai à hypertrophier, en Russie, la colère du peuple russe qui, au moins, se trouvait déjà partiellement désarmé devant les accusés qu'il avait entre les mains. Et la preuve,

c'est qu'il les a laissés en prison au régime politique, alors qu'on prétendait mensongèrement qu'un accusé, quel qu'il fût, tombait dès son arrestation sous les coups de la Tcheka. Pour les accusés auxquels vous vous intéressez, citoyens, cela n'a pas été le cas.

Je dis donc que le fait d'être continuellement traqué, attaqué, de sentir, à Paris, des officines de contre-révolution de toutes espèces de nuances, qui partent du Russunion, des fabriques de mensonges de Bourtseff, aux canons, aux bombes et aux revolvers des Mencheviki et des socialistes révolutionnaires créait autour de la Russie en révolution, en bataille, en lutte, citoyens, pour retrouver — quoique vous pensiez de l'origine de ce mouvement — une stabilité économique et sociale et qui fait présentement, dans l'ordre du travail constructif, l'un des efforts humains les plus prodigieux. de l'histoire, une atmosphère spéciale.

Vous devriez comprendre, que pour défendre les accusés auxquels vous vous intéressez, pour essayer de leur éviter la condamnation à mort, de leur éviter l'exécution, pour prémunir la Russie révolutionnaire elle-même contre un geste qui risquerait, sans servir la justice, de desservir la cause du peuple révolutionnaire russe dans l'opinion mondiale, vous pourriez le faire sur un plan plus serein et, par certains côtés, — je ne parle d'aucun des hommes qui sont ici — sur un plan moins douteux, quant à ses fins réelles, que celui dont certaines apparences nous permettent de penser que, derrière les démocrates comme vous, citoyens, que derrière les gens qui ont l'amour des formules de garantie de justice et de liberté individuelle et de haine générale contre la peine de mort, que derrière vous, qu'autour de vous, il y a toute une ambiance politique infiniment plus importante que celle que nous représentons, vous et nous, et qui profite, en réalité, présentement, comme elle en a profité depuis décembre, de vos protestations, pour les véhiculer dans des zones où vous ne désireriez pas qu'elles allassent, pour les accroître, pour les gonfler, pour les transformer en une arme dont le but, dont la direction, n'est pas celle que vous visiez puisque vos protestations sont simplement humaines, mais qui, une fois de plus, serviront de bélier, de catapulte, pour foucher, à travers la pitié dont il est facile d'entourer des accusés menacés, prétend-on, de mort, pour toucher, à tra-

vers ce décor, pour toucher à travers cet écran, la Russie communiste elle-même.

La Russie communiste, citoyens, elle finit par avoir assez des attaques...

**Un Citoyen.** — Concluez !

**M. Sellier.** — On me fait remarquer — on a raison — qu'il y a longtemps que je parle. Je le reconnais moi-même; ce n'est que trop juste.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée. Je conclus en disant que, si le citoyen Vandervelde, si la Ligue des Droits de l'Homme, si les démocrates de ce pays, si les socialistes de ce pays, entendent poursuivre un but d'humanité, s'ils entendent simplement sauver de la mort les accusés qui la risquent, personne ne peut se dresser contre cette entreprise. Je leur répète, cependant, que, s'ils ne prennent pas certaines précautions, ils peuvent s'en rendre compte comme nous, leur effort sera à nouveau — car l'expérience est faite — interprété contre le Gouvernement communiste lui-même. Si c'est là le but qu'on poursuit — on a le droit de le poursuivre — cela devient une action politique et cela devient une action de parti.

Le procès des socialistes révolutionnaires n'est pas terminé. J'affirme — quand je serais seul à le faire — qu'ils ont à leur avantage infiniment plus de garanties de justice qu'il n'a semblé au citoyen Vandervelde qu'ils en avaient ; et j'affirme en outre — en mettant tout à fait hors de cause les accusés qui sont présentement inculpés, — qu'il faudra se résigner ; qu'il faudra que la classe ouvrière, il faudra que les démocrates, il faudra que les hommes de progrès et d'avant-garde de tous les pays, consentent vraiment à se pencher sur les circonstances, sur les détails d'un procès politique qui est à coup sûr, qui restera sans doute, l'un des plus grands, l'un des plus instructifs de l'histoire contemporaine.

Et mon but, mon effort ici — peut-être ne l'ai-je pas atteint ! — mon but, c'est de faire en sorte qu'en tous les cas, on n'essaie point de prendre prétexte d'un procès, qui est justifié au moins en fait quant à son origine, sinon quant à son conclusion que nous ne connaissons pas, pour diriger contre le Gouvernement ouvrier et paysan de Russie des attaques qu'il ne mérite point, alors qu'il en a reçu infiniment plus, et de toutes parts, qu'il n'en a jamais mérité. (*Applaudissements.*)

## Réponse de M. Vandervelde

Citoyennes et citoyens,

Il manque une chose au discours que vous venez d'entendre, une chose que j'espérais y trouver. Je l'ai espérée jusqu'au dernier moment. C'est la reconnaissance formelle, explicite, que l'accord de Berlin existe encore, et que Sellier, que Frossard, que le Comité de la III<sup>e</sup> Internationale, agiront pour éviter que la peine de mort ne soit requise contre les accusés socialistes révolutionnaires. On a dit tout à l'heure que, lorsque l'instruction a été ouverte contre eux, il y a eu une campagne de

presse pour le moins inopportune, qui obéissait plutôt à des préoccupations politiques qu'à des préoccupations d'humanité. Je n'examine pas cette question. Ce qui est certain, c'est que, le jour où les Comités exécutifs des trois Internationales ont reconnu que le procès de Moscou se ferait dans des formes régulières, qu'en tout état de cause on ne requerrait pas la peine de mort, cette campagne a cessé, et nous sommes allés à Moscou avec la conviction que l'accord serait respecté.

Or, qu'avons-nous entendu tout à l'heure ? Or



a contesté que cet accord soit maintenu et on a rendu responsable, comme on l'avait fait à Moscou, la II<sup>e</sup> Internationale que Boukharine appelait l'Internationale jaune. Eh bien, je demande que l'on reprenne les textes, afin de voir si les engagements ont été ou n'ont pas été tenus de notre côté.

Voici ce que dit la résolution de Berlin :

« La Conférence est... unanime en principe sur la nécessité de la convocation la plus rapide possible d'une Conférence générale. Les Exécutifs ont mission d'informer leurs partis adhérents des progrès qu'a faits l'idée de la Conférence générale dans les délibérations de Berlin et donneront pleins pouvoirs à leurs représentants au Comité organisateur pour mener à un résultat définitif les délibérations sur la convocation d'une Conférence générale.

Nous avons déclaré à Berlin qu'en principe, nous étions partisans d'une Conférence générale le plus tôt possible. Nous restons, en principe, partisans d'une Conférence générale le plus tôt possible. Nous nous sommes donné pour mission d'informer nos partis des progrès qu'a faits l'idée de la Conférence générale dans les délibérations de Berlin. Nous l'avons fait.

Nous avons alors demandé aux partis de donner pleins pouvoirs à leurs représentants au Comité organisateur pour donner leur avis, et les partis que nous représentons ont déclaré qu'ils souhaitaient que cette Conférence générale se réunît le plus tôt possible, mais qu'à leur avis, il était moralement impossible que la Conférence générale se tint, aussi longtemps qu'à Moscou, le procès des socialistes révolutionnaires n'était pas terminé.

Voilà le premier engagement, et personne ne peut sérieusement soutenir qu'il n'ait pas été tenu.

\* \* \*

Voici maintenant le second engagement :

« L'organisation de la Conférence générale au cours de ce mois étant impossible à cause des faits indiqués plus haut, la présente Conférence déclare que c'est un devoir indispensable en face de l'offensive du capitalisme impérialiste international, de manifester immédiatement, dans une action internationale de masses, la volonté unie du prolétariat international conscient. La Conférence invite, en conséquence, les travailleurs de tous les pays à organiser pendant la Conférence de Gênes, le 20 avril, et, dans le cas d'impossibilités matérielles, le 1<sup>er</sup> mai, de puissantes démonstrations de masses avec le maximum d'unité possible, lesquelles manifesteront :

« Pour la journée de huit heures ;

« Pour combattre le chômage infiniment accru par la politique des réparations des puissances capitalistes ;

« Pour l'unité d'action du prolétariat contre l'offensive capitaliste ;

« Pour la Révolution russe, pour la Russie affamée, pour la reprise des relations politiques et économiques de tous les Etats avec la Russie des Soviets ;

« Pour la reconstitution du front unique du prolétariat dans chaque pays et dans l'Internationale. »

Les manifestations prévues par le deuxième

engagement ont eu lieu. Il s'est produit ce fait considérable que, le 21 avril ou le 1<sup>er</sup> mai, communistes, socialistes indépendants, socialistes de la II<sup>e</sup> Internationale, ont manifesté pour la journée de huit heures, pour l'unité d'action du prolétariat, contre l'offensive capitaliste, pour la Révolution russe, pour la Russie affamée, pour la reprise des relations politiques et économiques de tous les Etats avec la République des Soviets. Peut-on sérieusement soutenir, quand on reprend les textes que les engagements d'ordre général qui avaient été pris par les trois Comités exécutifs des Internationales n'aient pas été tenus ?

Mais je veux aller plus loin et je veux faire une concession hypothétique au citoyen Sellier. Supposons que l'un de ces engagements n'ait pas été tenu ; supposons que le citoyen Radék ait été fondé à dire que la réunion d'une Conférence générale le plus tôt possible, cela voulait dire sur l'heure, sur le champ, sans conditions et alors qu'à Moscou les socialistes révolutionnaires étaient traduits devant le Tribunal Soviétique. Eh bien ! est-ce que cela suffirait pour dégager le Comité de la III<sup>e</sup> Internationale des engagements qu'elle a pris ? Est-ce que vous ne sentez pas qu'il y a une différence fondamentale entre des engagements d'ordre politique et l'engagement de respecter les droits élémentaires de la défense et de la personnalité humaine ? Est-ce que vous ne craignez pas de provoquer un mouvement d'indignation légitime en laissant croire que la vie des accusés de Moscou, que la tête des accusés de Moscou puisse être un moyen de pression politique pour nous imposer une attitude ? (*Applaudissements prolongés.*)

\* \* \*

Mais vous avez dit autre chose et vous avez prétendu résoudre contre nous une question que nous nous étions posée anxieusement. Vous avez demandé pourquoi nous ne sommes pas restés à Moscou, pourquoi nous accomplissons ici une tâche peut-être plus facile que celle que nous avions commencée à remplir devant le Tribunal suprême révolutionnaire.

Je vous ai déjà, par avance, donné la réponse. Je vous ai dit que nous n'eussions pas nous-mêmes osé trancher la question et que c'est après une nuit d'insomnie, quand nous sommes revenus au Palais de Justice, que ce sont les accusés, les accusés eux-mêmes, — entendez-vous bien ? — qui nous ont dit : « Vous ne devez pas rester ici ; votre présence donne les apparences de la justice à ce qui n'en est qu'un simulacre. » (*Applaudissements.*) Et nous avons d'autant plus rapidement accepté cette décision que nous nous sommes dit autre chose : c'est qu'à Moscou, voyez-vous, nous étions dans une souricière. Nous étions gardés à vue. Nous étions dans l'impossibilité de télégraphier en Europe. Nous savions que la télégraphie sans fil servait à l'Humanité, mais qu'elle ne servait pas à d'autres journaux. (*Applaudissements.*) et...

M. Sellier. — Citoyen, des excuses ! Je vous

donne le démenti le plus formel. C'est faux! (Bruit.)

**M. Vandervelde.** — Citoyen, il ne suffit pas de lancer d'un ton passionné des démentis formels pour mettre à néant une vérité qui crève les yeux de tous. (Applaudissements.)

**M. Sellier.** — C'est faux!

**M. Vandervelde.** — Quand vous aurez indéfiniment répété qu'il est faux que le Gouvernement des Soviets ait le monopole du télégraphe et le monopole de la presse, vous ne m'empêcherez pas de constater que seuls passent les télégrammes qui sont acceptés par la censure gouvernementale. Vous ne m'empêcherez pas de constater que, pendant la plus grande partie de notre séjour à Moscou, il nous a été impossible de communiquer avec l'Europe socialiste, et vous ne m'empêcherez pas de constater ce fait qui a été reconnu dans un document public qui nous a été adressé par le Gouvernement des Soviets lui-même, qu'il n'y a pas, en Russie, d'autres journaux que les journaux autorisés par le Gouvernement et, qu'à part une petite feuille obscure qui se publie à Berlin et qui arrive en Russie quinze jours après, les seuls journaux autorisés à Moscou sont les *Izvestia*, la *Prouda*, journal officiel, et un journal hebdomadaire qui est, lui aussi, un journal officiel.

**M. Sellier.** — On a inséré toutes vos lettres, camarade Vandervelde. (Bruit.)

**M. Vandervelde.** — Citoyens, laissez-moi vous conjurer de ne pas opposer votre passion à la passion du citoyen Sellier. Je parlais de télégrammes : il n'en parle plus. Je parle de presse officielle : il ne conteste pas, mais il dit : « On a laissé passer toutes vos lettres, citoyen Vandervelde ». Le fait est exact; mais, pour faire passer mes lettres, je n'ai pas demandé, et heureusement je n'ai pas dû demander, la permission du Gouvernement soviétique. J'ajoute que le jour, prochain j'espère, où le Gouvernement russe sera officiellement reconnu, il nous sera d'autant plus facile, quand nous serons en Russie, de faire passer nos lettres par la valise diplomatique des légations qui auront été accréditées. (Rires.)

\*\*

Au surplus, citoyens, je suis bien décidé à me confiner dans l'ordre du jour que vous avez assigné à cette réunion. Car je ne vous ai pas offert mes services; je ne vous ai pas demandé de venir faire ici un discours politique; vous m'avez demandé de vous parler du procès des socialistes révolutionnaires de Moscou et non pas de Victor Tchernof, ou des émigrés de Russie, ou de la politique de la France ou de l'Angleterre.

Oh! je sais qu'en limitant cet ordre du jour à ce qui est, à ce qui doit être la seule préoccupation de la Ligue des Droits de l'Homme, j'ai peut-être déjoué certaines tactiques!

On nous disait tout à l'heure que j'avais attaqué « ce malheureux Gouvernement bolchevique ». Je n'ai rien dit du Gouvernement bolchevique.

On lisait ce matin dans l'*Humanité* : « La Révolution russe aura ce soir ses amis au 179, du boulevard Saint-Germain. Elle ne sera pas diffamée ou insultée sans riposte. Frossard, témoin cité par l'Internationale communiste au procès où Vandervelde parlait au nom de la II<sup>e</sup> Internationale, sera présent. Louis Sellier sera présent. Ils parleront. Ils apporteront leur témoignage. On jugera. »

Eh bien! citoyens, je vous demande une chose : c'est de juger, mais de juger uniquement les questions qui sont de votre compétence. Or, vous pouvez vous prononcer sur la question de savoir si, à Moscou, les droits de la défense ont été respectés. Vous pouvez vous prononcer sur la question de savoir s'il est juste, s'il est humain, de prononcer, après quatre ans, des condamnations à mort en matière politique. Mais nous n'avons pas à discuter ici des questions de politique générale, et je ne dirai à cet égard qu'un mot. Je n'ai pas insulté, diffamé, je n'ai jamais insulté, diffamé la Révolution russe. La Révolution russe, elle ne vous appartient pas! (Vifs applaudissements. On crie : « C'est Kérénsky qui l'a faite. »)

Je n'ai jamais diffamé ni même discuté le régime soviétique. Je puis parfaitement concevoir — et les socialistes révolutionnaires de Moscou admettent — que, pendant une période de transition révolutionnaire, on puisse substituer au suffrage universel le régime soviétique donnant une prépondérance électorale aux producteurs sur les non-producteurs.

\*\*

Quant à la dictature bolcheviste, qui est tout autre chose que le régime soviétique et surtout que la Révolution russe, eh bien! au lendemain même de mon retour de Moscou, je m'en suis expliqué et j'ai dit ce que j'ai toujours dit : au point de vue politique, la dictature bolcheviste est un régime qui, supprimant toutes les libertés politiques élémentaires, mérite le jugement sévère de condamnation qui a été porté sur lui par Spiridonova et par Rosa Luxembourg.

Au point de vue économique, les tentatives d'expériences communistes qui ont été faites par la République des Soviets ont abouti à un constat de faillite dressé par vous-mêmes, à cette politique économique nouvelle qui, en quelques mois, à Moscou, a créé une classe énorme et redoutable de 50.000 petits commerçants. Et notre préoccupation à nous, socialistes, à l'heure actuelle, c'est d'empêcher que, par des concessions qui vous seraient imposées sous la pression des intérêts capitalistes, vous veniez à laisser compromettre ce qui est pour nous le résultat acquis de la Révolution russe, c'est-à-dire la propriété collective des moyens de production industrielle et la terre acquise par les paysans. (Applaudissements.)

Et c'est parce qu'il y a là un patrimoine commun à défendre que, quand de Russie nous est venu un appel, nous y avons répondu. Lorsque les paysans et les ouvriers mouraient de faim, nous avons dit : « Il ne s'agit pas de savoir s'il y a

des dictateurs à Moscou; il s'agit de savoir s'il y a des affamés dans la Volga. » (*Applaudissements.*) Quand, d'autre part, vous avez demandé la reconnaissance politique de votre Gouvernement, nous avons dit : « On peut reconnaître un Gouvernement sans admettre ses principes et ses méthodes. Il est impossible de laisser plus longtemps le peuple russe isolé du monde; il est impossible de traiter en paria un peuple de 100 millions d'hommes; il est impossible de laisser subsister les misères effroyables qui sont la conséquence du régime du blocus et du fil barbelé. » Et c'est pour cela que, sur ce point, nous sommes prêts à agir avec vous.

J'aurais voulu qu'en échange de ces déclara-

tions loyales et sincères, il y ait eu autre chose, chez vous, de des préoccupations politiques et que vous nous ayez répondu, quand nous parlions tout à l'heure sur la question du respect de la vie humaine et contre la peine de mort, sans réserves, sans réticences, sans arrière-pensée : « Citoyens, nous sommes avec vous. » (*Vifs applaudissements.*)

**M. Renaudel.** — Citoyens, avant que vous sortiez, nous vous avisons qu'à la fin de cette réunion, nous tenons, précisément pour porter les dernières paroles de Vandervelde à leur puissance réelle et pratique, à ce qu'une quête soit faite à la sortie pour les affamés russes; nous espérons que vous donnerez largement. (*Applaudissements.*)

## QUELQUES EXPLICATIONS

La réunion organisée par la Ligue des Droits de l'Homme, le 1<sup>er</sup> juillet, salle de la Société de Géographie, a donné lieu, dans la presse, à un certain nombre de comptes rendus tendancieux. Nos ligueurs nous sauront grés de marquer ici à leur intention ce qui s'est passé très exactement.

On ne contestera point que le procès des socialistes révolutionnaires se déroule à Moscou dans des conditions qui appellent l'attention de la Ligue. Lorsque des Communistes en un endroit du monde sont détenus arbitrairement, lorsque l'instruction de leur procès se prolonge des mois ou des années, lorsqu'ils sont jugés au mépris des garanties de la défense, le Comité Central élève au nom de la Ligue une protestation véhémement.

La Ligue ne serait plus la Ligue; elle serait un instrument au service des partis, si ce qu'elle n'admet point, à l'égard des communistes, elle le tolérerait à l'égard des socialistes révolutionnaires ou de toute personne humaine. Soucieuse de justice impartiale, la Ligue se devait donc de s'inquiéter des rumeurs qui lui venaient de Russie au sujet du procès en cours.

Or un homme — M. Vandervelde — arrivait justement de Moscou. Il avait, en qualité d'avocat, assisté les inculpés; il savait, il avait vu; il avait entendu. Nous avons décidé de lui demander publiquement des informations.

\* \* \*

M. Vandervelde nous a répondu, le mardi 28 juin, qu'il serait à notre disposition le samedi 1<sup>er</sup> juillet dans la soirée. Or, le samedi 1<sup>er</sup> juillet, aucune grande salle n'était disponible à Paris. Nous n'avons trouvé que la salle de la Société de Géographie, qui contient 400 places assises. Comment, dans ces conditions, convoquer la population de Paris? Impossible même de convier dans une réunion privée la totalité de nos collègues Parisiens. On prétend que nous avons « trié » nos auditeurs; nous avons araisé tous les présidents de nos Sections; nous avons fait savoir à nos collègues, par la voie de la presse, qu'ils aient à nous demander des cartes. Nous en avons distribué 700; à aucun ligueur il n'en a été refusé.

On a prétendu encore qu'avec un parti pris intolérant nous n'avons voulu entendre qu'une seule thèse. Réponse : Nous avons envoyé des cartes à l'Humanité, à l'Internationale. Apprenant que MM. Frossard et Louis Sellier étaient à Moscou en même temps que M. Vandervelde et qu'ils avaient assisté

au procès, nous leur avons fait dire qu'ils seraient les bienvenus à notre réunion et qu'ils y auraient la parole. Est-ce là de l'intolérance? M. Frossard est venu; il a préféré se retirer et se taire. Est-ce notre faute? M. Sellier a parlé; nous avons sténographié son discours et nous le publions. Est-ce là du parti-pris?

Pendant ce temps, que faisait-on de l'autre côté? A l'heure même où le secrétaire fédéral du Parti communiste nous demandait pour MM. Frossard et Sellier l'autorisation de répondre à Vandervelde, que faisaient les journaux communistes? On lira plus loin le texte des appels que l'Humanité et l'Internationale ont adressé aux camarades. Nous aurions pu, après cela, semble-t-il, refuser la parole à MM. Sellier et Frossard.

Or, parlant au secrétaire général de l'Humanité et au secrétaire fédéral du Parti communiste, notre secrétaire général s'est borné à déclarer :

« Votre conduite est au moins singulière. D'une part, vous nous demandez de discuter avec notre hôte. D'autre part, vous l'injuriez et appelez vos troupes à manifester contre lui. Vous ne pouvez à la fois réclamer la liberté et provoquer la violence; il faut choisir... J'en référerai à mes collègues du Bureau à qui la décision appartient. Mais mon sentiment personnel est que, malgré tout, quelles qu'aient été vos provocations et quelles que soient vos violences, Frossard et Sellier doivent avoir la parole, car nous ne redoutons rien de la contradiction et ne cédonz qu'à la vérité. »

Unanimentement, le Bureau a ratifié la proposition du secrétaire général. Est-il besoin d'ajouter que nous ne le regrettons pas?

\* \* \*

Voici la note de l'Humanité (29 juin), à laquelle nous faisons allusion tout à l'heure :

### PROVOCATION

VANDERVELDE  
DÉFENSEUR DES TRAITRES À LA RÉVOLUTION  
PARLERA SAMEDI À PARIS

La Ligue des Droits de l'Homme n'est pas dégoûtée. Elle a convié Vandervelde, à peine de retour de Russie, à venir faire à Paris une conférence sur le procès des socialistes révolutionnaires de Moscou.

L'entreprise de diffamation se poursuit, on le voit, avec un redoublement d'énergie. La petite bourgeoisie libérale de la Ligue qui, jadis, se piquait de compréhension révolutionnaire, s'apprête à faire chorus avec les gens de la presse et de la police qui, depuis cinq années, dans le domaine des choses russes, ont industrialisé l'exploitation du faux.

VANDERVELDE, DEFENSEUR DES SOCIAL-REVOLUTIONNAIRES, AGENTS DE L'ENTENTE — plusieurs d'entre eux l'ont hautement proclamé — fera sans peine, samedi, l'union sacrée, de Léon Daudet à Léon Blum, contre la République socialiste des Soviets.

Merci à la Ligue de nous offrir ce spectacle de prix. Ça se passera au 179 du boulevard Saint-Germain.

Mais, c'est égal, il fallait avoir un solide estomac.

\*\*\*

*Voici, maintenant, la note de l'Internationale (même jour) :*

#### CONTRE LA PROVOCATION DE VANDERVELDE

De nombreux camarades nous font savoir qu'ils considèrent comme une provocation intolérable la prétention du ministre de roi Vandervelde qui veut venir en plein Paris insulter la révolution russe et faire l'apologie des S. R. assassins, vendus à l'Entente.

Nous sommes à la disposition des sections pour donner les mots d'ordre nécessaires.

\*\*\*

*Nous ne voulons pas laisser croire que ces notes de l'Humanité et de l'Internationale ont été accueillies sans protestations. Voici, à titre d'information, quelques extraits d'articles qui les relevent avec vivacité.*

*Le soir même du 30 juin, on lisait dans le Populaire, sous la signature du directeur, M. PAUL FAURE :*

« Ça se passera au 179 du boulevard Saint-Germain. »

Oui. Et que signifie cette adresse qu'on donne ainsi aux lecteurs de l'Humanité ?

Veut-on les inviter à aller hurler « à la mort » pour que le verdict soit là-bas plus sévère, plus impitoyable ?

Quelle tristesse et quelle honte !

Jadis, quand le peuple de Paris était appelé à protester devant les portes des prisons, lorsque se dressaient quelque part les potences ou que se chargeaient les fusils des pelotons d'exécution, c'était toujours pour faire entendre les grands cris de justice ou d'humaine pitié.

Je me refuse à croire, pour ma part, que les prolétaires parisiens, même sous le coup d'excitations malsaines de mauvais bergers d'un jour, renonceraient aisément à cette fièvre et glorieuse tradition.

*En posts-criptum, M. PAUL FAURE, commentait la note de l'Internationale :*

« Nous sommes à la disposition des sections pour donner les mots d'ordre nécessaires. »

C'est complet ! Il s'agit bien d'un véritable guet-apens. Les « mots d'ordre nécessaires » seront donnés !

Ces appels à la violence sont lancés, non plus par les décerveurs du nationalisme ou de l'Action Française, mais par un parti se réclamant du Socialisme, de l'idéal de justice, de liberté, d'humanité que représente le socialisme !

L'Humanité et l'Internationale possèdent deux directeurs responsables. Ils s'appellent Marcel Cachin et Daniel Renoult. Oui ou non assument-ils la responsabilité des notes que nous avons reproduites ?

Assument-ils la responsabilité de l'acte ? Assument-ils la responsabilité de ses conséquences ?

*Le lendemain (8 juillet), sous le titre : « Le Guet-apens », il insistait :*

J'ai demandé hier à Cachin et à Renoult, directeurs responsables de l'Humanité et de l'Internationale, s'ils prenaient à leur compte les appels provocateurs parus sans signature dans leurs journaux. Ni l'un, ni l'autre n'ont répondu...

*Et il ajoutait :*

Vandervelde n'est, à Paris, ni ministre de roi, ni socialiste de guerre. Il est l'hôte de la Ligue des Droits de l'Homme. Il est le défenseur de quarante-sept emprisonnés, sous la menace d'une condamnation à mort, l'avocat qui a été contraint de quitter le prétoire parce qu'il fut empêché d'y remplir son mandat.

Il est la DÉFENSE.

Quelle que soit l'opinion qu'on ait du procès et des accusés, on a un droit, celui de se découvrir sur son passage ou de se taire.

Hurler à la mort, faire appel à la violence quand veut parler le défenseur d'hommes qui, demain peut-être, seront envoyés au poteau ou à l'échafaud, que ce soit à Moscou ou à Paris, C'EST MISÉRABLE ET C'EST LACHE.

Il n'y a pas de querelle de parti ou de tendance, ici, tous les prolétaires devraient être unanimes.

Tant pis, mille fois, pour ceux qui ne le comprennent pas.

\*\*\*

*De son côté, le Peuple ripostait en ces termes (30 juin) :*

Vandervelde, malgré les « précautions » du Gouvernement soviétique, n'ayant pas été assassiné en Russie, voilà qu'on continue ici l'abominable besogne de provocation au meurtre que les bolchevistes ont directement empruntée à ceux qui armèrent le bras de Vilain.

C'est une lourde responsabilité que prennent nos excitateurs bolchevistes, et nous tenons à la marquer ici, pour qu'ils n'essaient pas, au cas où leurs désirs seraient réalisés, de rejeter le poids du crime sur le misérable dont ils auraient armé le bras.

La note de l'Internationale indique également, de façon claire, que les troubles du bolchevisme, à la manière de leurs collègues d'extrême droite, s'organisent pour porter atteinte à la liberté de parole et saboter la réunion de Vandervelde.

C'est un défi qu'ils lancent à tous ceux que la Ligue des Droits de l'Homme a invités à venir entendre Vandervelde, et, pour notre part, nous répondons : *Présent !*

Vandervelde est pour nous le défenseur de nos camarades ouvriers russes persécutés par les Dictateurs bolchevistes ; nous voulons qu'il nous dise ce qu'il a vu là-bas, et quel est le sort fait à la classe ouvrière par ses maîtres actuels.

Que cela plaise ou non aux Cachin et aux Renoult, Vandervelde parlera demain soir. Et les tchékistes parisiens sont prévenus à l'avance qu'ils trouveront à qui parler, s'ils tentent de réaliser leurs menaces.

On ne fera pas à Vandervelde ce que les Camelots du Roy ont fait à Marc Sangnier, l'autre jour. Car si les amis de ce dernier ont pris la porte « avec une douceur bien chrétienne », nous ne les imiterons pas. Comme le disait si bien à ce sujet l'Humanité elle-même : « C'est un exemple que nous ne sommes pas disposés à suivre. »

Avez-vous compris, Messieurs de la Dictature ?

*Le Journal du Peuple n'est pas suspect à l'égard des communistes. Or, voici ce que son directeur, M. Henri*

FABRE, écrivait au sujet de cette « Provocation » (30 juin) :

Nous avons servi, nous servirons encore la Russie révolutionnaire. Mais est-ce bien servir Moscou que d'applaudir à toutes ses erreurs ?

L'Humanité d'hier matin a publié des lignes inadmissibles. Voici, en effet, ce que nous avons pu lire : « Provocation. Vandervelde, défenseur des traités à la Révolution, parlera samedi à Paris. »

Pourquoi Vandervelde n'aurait-il pas le droit de parler à Paris ? Parce qu'il fut ministre de Roi ? C'est une plaisanterie !

Si Vandervelde a quelque chose à dire, il doit le dire. Libre, s'il ment, aux communistes de lui mettre le nez dans ses mensonges.

Quelles étranges mœurs on tente d'acclimater dans notre pays !

Nous voulons, nous autres, entendre tous les sons de cloche. Nous voulons savoir. Nous désirons écouter l'accusation et la défense pour avoir une opinion exacte, documentée.

Vandervelde doit parler.

Quand on lit, toujours dans l'Humanité, sous la signature de Souvarine : « Une conduite de Grenoble à Moscou. Le voyage de la Compagnie Vandervelde, de Siebj. La Ville-frontière Russo-letone, à Moscou, sur agrément d'une série de manifestations hostiles » — je passe sur les détails — on est quelque peu ahuri, sinon indigné.

Comment, on injurie les avocats, les défenseurs d'inculpés ? Drôle de préparation à l'exercice d'une sereine justice !

Des manifestations successives et spontanées dans un pays où ne paraît qu'un journal unique : le Journal Officiel ? De qui se moque-t-on ?

Et quand les mêmes scènes se renouvellent jusque dans le prétoire, je n'hésite pas à dire que nous assistons à une parodie de justice.

\*\*\*

Nous devons dire la vérité : eurent-ils conscience d'avoir passé la mesure. Les deux journaux communistes baissèrent le ton le lendemain et le surlendemain. Ils protestèrent contre l'idée qu'on attribuait de « pousser à l'assassinat de l'ancien ministre du roi Albert ». « Nous imposerions, d'un cœur léger, un pareil deuil à la Cour royale de Belgique », dit ironiquement l'Humanité. « C'est ridicule » ajoute l'Internationale. Et ils prièrent seulement tous les communistes de la Seine de se rendre boulevard Saint-Germain, à l'endroit de la Conférence d'« ovationner » Vandervelde au cri de : « Vive le Roi » et au chant de la Brabançonne.

Du reste, déclare l'Humanité, Frossard répondra :

La révolution russe aura ce soir ses amis, au 170 du boulevard Saint-Germain. Elle ne sera pas diffamée ou insultée sans riposte. Frossard, témoin cité par l'Internationale communiste au procès où Vandervelde parlait au nom de la seconde Internationale, sera présent. Louis Sellier sera présent. Ils parleront. Ils apporteront leur témoignage. On jugera.

La Ligue des Droits de l'Homme nous informe que cette contradiction sera courtoisement accueillie. C'est parfait. Nous ne demandons qu'à faire la lumière sur un grand peuple qui fait justice.

\*\*\*

La presse a rapporté abondamment les détails de la réunion. Il nous faudrait de nombreuses pages pour reproduire les articles parus. Faute de place, nous n'en citerons qu'un :

M. de MARMANDE (Ere Nouvelle, 2 juillet) :

Est-ce donc Vandervelde, ancien ministre, qui va parler ? Non point. Mais Vandervelde, défenseur des socialistes arrêtés, poursuivis, jugés par le Tribunal suprême de la Russie bolcheviste.

C'est la Défense, sans robe, sans toge, mais la Défense sacrée qui sera, dans un instant, présente en cette salle...

Quand, en France, on poursuit Souvarine et Lorient hier, quand on poursuivra demain Vaillant-Couturier et Cachin, elle prendra des noms d'avocats réputés parmi les communistes. Et la Ligue des Droits de l'Homme leur donnera, sans compter, son haut appui, son concours entier.

Pourquoi donc ne les assurerait-elle point à Vandervelde, plaidant pour des accusés ?

Il faut faire silence, citoyens, le cœur peut battre de passions et de rancunes, il faut maîtriser son cœur. Ce n'est point devant le talent de Vandervelde, pas même devant son courage que je domine mes amertumes de la guerre. Mais je m'incline devant la Liberté de la défense.

Ah ! dieux ! si nous ne le faisons pas, comment regarder sans rougir tout ce que nous avons écrit les uns et les autres au cours de toutes ces années, où la Défense fut menacée chez nous. Comment pourrions-nous, demain, élever la voix, témoins dans le prétoire, avocats à la barre, persécutés dans les prisons ?

Une salle bondée, émue, attendrie, respectueuse, comme toute de la parole et se prêtant à la contradiction. Un cinquantaine de communistes. Louis Sellier est là. Les citoyens Frossard, Pioch et Garchery frappent à la porte qui s'est refermée. Ils entrent. Ils parlent. Ils pourront prendre la parole avec l'assentiment de Vandervelde. Ils se concertent. Et finalement préférèrent se retirer.

Vandervelde est à la tribune. D'une voix forte, craie, avec une modération extrême, sans faire la moindre allusion à la politique russe, au Gouvernement des soviets, il plaide. Plaidoirie sobre, sans effet, d'autant plus impressionnante...

Une ovation salue la défense. Louis Sellier se lève. La salle l'écouterait une heure durant, non parfois sans quelque impatience. Le courage est à saluer quand même quand il défend une cause difficile. Louis Sellier en montra.

Mais, pourquoi ne s'est-il pas associé, comme le lui dit dans sa réplique véhémement, Vandervelde, sans réserve, sans restriction à l'humaine pensée qui réunit ce soir les ligueurs : sauver des têtes, se dresser contre la peine de mort et la justice politique — la Raison d'Etat ?

La salle est debout et salue la défense d'acclamations enthousiastes.

Essayer de faire croire qu'elle se pose en adversaire de la Révolution russe, serait œuvre folle et fausse. Mais, encore une fois, quelle amertume que nous ne soyons pas tous unis d'un même élan pour crier au Tribunal suprême de la Russie qu'il lui faut s'élever au-dessus de la Terreur pour apaiser les consciences !

\*\*\*

Soucieux de tout dire, de tout faire connaître impartialement, nous avons le devoir de donner, après cela, le compte rendu de l'Humanité :

D'abord le titre :

TROIS BARRAGES DE POLICE ET UN AUDITOIRE BIEN TRIÉ PERMETTENT À VANDERVELDE DE CALOMNIER LES SOVIETS

Il (le social-royaliste Vandervelde) a pu parler sous la protection d'un triple barrage de flics, dont une compagnie défendait la porte et assurait le contrôle des

« invités », et dont le reste balayait le boulevard Saint-Germain et les rues adjacentes.

*Sans vouloir relever que le contrôle des invités a été fait par nous — nous et nos amis — nous tenons à dire un mot sur la présence de la police. Aucun de nos ligueurs ne nous fera l'injure de croire que c'est nous qui l'avons appelée. Questionné par notre secrétaire général, l'officier de paix a répondu :*

*« Des journaux ont provoqué au désordre dans la rue. Notre fonction est d'y maintenir l'ordre. Voilà pour quoi nous sommes ici. Plaignez-vous aux provocateurs » (1).*

*Poursuivons le compte rendu de l'Humanité. Sur l'auditoire :*

*« Public bourgeois de 400 personnes : toute la contre-révolution... une atmosphère de haine irrespirable.*

*Vous entendez bien que le public bourgeois, c'est celui de la Ligue ; que cette atmosphère de haine, c'est celle de la Ligue.*

\* \*

*Mais voici le résumé du discours de M. Vandervelde :*

M. Vandervelde a parlé. Jusqu'où peut descendre un bas politicien, aveuglé de rancune, étouffé par ses trahisons, nous l'avons éprouvé là. L'ignominie du discours du social-royaliste ne peut pas être dépassée. Bien entendu, la salle a frénétiquement applaudi.

*Et c'est tout ! C'est tout ce que les lecteurs de l'Humanité en connaîtront. Par bonheur, quelques-uns pourront lire les Cahiers.*

*Continuons :*

Frossard devait apporter la contradiction. Mais il était, non loin de la Salle de Géographie, dans une autre salle, à parler devant trois mille communistes répondant à l'appel de la 6<sup>e</sup> section.

*Ainsi, d'après le récit de l'Humanité, Frossard n'est point venu dans la Salle de Géographie ; il n'y a pas été reçu par nos collègues Bosch, Guernut et Renaudel ; il n'y a point eu l'assurance qu'il aurait la parole et qu'on l'écouterait dans un court silence. Non, rien de tout cela n'est vrai. Il est seulement allé rue Cardinale, et dans une salle fautive pour contenir 80 personnes, il a parlé devant... « trois mille communistes ». Soit !*

Louis Sellier, à la tribune, a tenu tête à la meute des contre-révolutionnaires, dénoncé, dans le tumulte et les glapissements des échauffés, le caractère odieusement politique de l'opération, flétri l'attitude de ceux qui tentaient de poignarder dans le dos la Révolution russe.

« Les principaux coupables, s'est-il écrié, faisant allusion à ceux du procès, sont souvent à Paris au milieu de vous ! »

M. Vandervelde a voulu répondre par insinuations.

(1) C'est ce que dit également l'Ere Nouvelle :

Des petits papiers anonymes, irresponsables ont paru et porté leur fruit. Devant d'inutiles cris à la provocation, l'appel à des conflits — des conflits, ô ironie, entre révolutionnaires, entre citoyens de gauche et d'extrême-gauche — la rue, d'autorité a été prise par la police. La Ligue, fidèle à son rôle, s'est refusée à se faire garder par la force armée. La force armée lui a répondu : « La rue est à vous ! » Et c'est avec un serrement de cœur que nous entrons dans la salle entre deux hâtes de gardiens de la paix. *O tempora !*

Louis Sellier a opposé des démentis formels. Debout contre une salle hurlante, soutenu par les rares camarades présents, notre ami a stigmatisé la besogne de l'ex-ministre.

Celui-ci a été vivement conspué à la sortie. Car il lui fallut bien sortir. Déjà, en l'attendant, les manifestants chantaient l'*Internationale*. Quant il parut, on lui fit la conduite à laquelle il avait droit.

*Nos lecteurs ont sous les yeux le compte rendu de la réunion avec tous les « mouvements de séance ». Ils verront s'il y a eu « tumulte », « glapissements », « salle hurlante ». Le Journal du Peuple ne passe point pour être « contre-révolutionnaire ». Qu'on l'écoute :*

Atmosphère chaude, certes, dans la salle trop petite de la Conférence, des cris et des protestations de-ci de-là, bien inutiles, la part qui convient d'intolérance à toute conférence contradictoire, mais, au fait, la possibilité pour deux thèses de s'affronter.

Vandervelde a plaidé avec ardeur la cause des socialistes révolutionnaires russes...

Frossard, qui était venu jusqu'à la Société de Géographie, a cru devoir se retirer. C'est Louis Sellier qui apporte une contradiction qui, par sa franchise, sa souplesse et sa courtoisie, s'impose à l'attention d'un auditoire houleux par instants...

Les deux orateurs ont eu leur part d'applaudissements et d'approbations.

\* \*

*Sur cette manifestation de la Ligue, on nous communique, en dernière heure, deux articles.*

*L'un de notre collègue, M. AULARD (Populaire de Nantes, 5 juillet) :*

« Très intéressante la Conférence que Vandervelde a faite samedi dernier, à Paris, sous les auspices de la Ligue des Droits de l'Homme, pour nous parler du procès de Moscou.

Déjà, en pleine guerre, le 1<sup>er</sup> avril 1917, la Ligue des Droits de l'Homme avait convoqué Vandervelde à un meeting en l'honneur de la Révolution russe, et, par parenthèse, je crois que c'est le seul meeting vraiment public qui ait été tenu à Paris pendant la guerre. Il y avait près de 5.000 assistants. Une cinquantaine d'extrémistes firent de l'obstruction, au point qu'il fut impossible d'entendre Vandervelde, même à ceux qui, comme moi, étaient placés à ses côtés. Il y eut même des cris de : « A bas la Belgique ! » Quelques personnes ayant crié : « A bas Guillaume ! » les extrémistes les conspuèrent par des *hou ! hou !* Etrange état d'esprit. Ces quelques individus, par leur bruit concerté, tinrent en échec la masse silencieuse des assistants qui voulait écouter Vandervelde, dont nous ne pûmes donc, alors, apprécier l'éloquence.

Il n'en fut pas de même samedi soir, et c'est dans un silence d'admiration et de sympathie qu'on put la goûter, cette éloquence célèbre. Je la trouvai encore plus forte, plus originale, plus prenante qu'on ne me l'avait dit. C'est une parole simple et vigoureuse, qui ne fait appel qu'à la raison, ou plutôt qu'au bon sens, et qui ne remue le cœur qu'à travers la raison, et par la réflexion.

M. Vandervelde eut soin de ne parler que du procès, d'éviter toute attaque politique contre le gouvernement de Lénine, et de se renfermer dans ce rôle d'avocat qu'il n'a pu jouer jusqu'au bout à Moscou.

Quant à la réponse de M. Sellier, elle a été fort embarrassée. Il n'a pas pu contester la réalité d'aucun des faits essentiels, des faits cités par M. Vandervelde. Il a dit qu'il fallait attendre l'issue du procès pour juger

les juges. Il craint que le mouvement d'opinion en faveur des accusés ne porte les Soviets à les faire condamner à mort. Il a dit que si les accusés eux-mêmes n'étaient pas coupables, d'autres socialistes révolutionnaires, émigrés et amis des accusés, conspiraient criminellement. Il a dit qu'en ayant l'air de ne vouloir que défendre les accusés, on s'attaquait, en réalité, à la Révolution russe. A quoi M. Vandervelde répondit : « La Révolution russe, elle ne vous appartient pas ! » Le geste fut si éloquent que toute la salle se leva pour applaudir en se tournant ironiquement vers M. Sellier.

Les communistes, dans une assemblée où ils auraient eu la majorité, auraient-ils laissé parler l'un des nôtres comme la Ligue des Droits de l'Homme a laissé parler M. Sellier ? Là où est la liberté, là est la vérité. C'est ce que se sont dit tous les hommes sincères qui ont assisté à l'instructive conférence de M. Vandervelde. Ils se sont dit aussi, pensant au tyranique régime russe : « Là où n'est pas la liberté, il ne peut y avoir ni vérité ni justice. »

*Le second article est de M. GOUTTENNOIRE DE TOURY (Journal du Peuple, 16 juillet) :*

Sur ces entrefaites, le procès s'engagea à Moscou. Les défenseurs désignés, après l'accord de Berlin des trois Internationales, Liebknecht, Rosenfeld, Vandervelde, après quelques jours, quittèrent le procès, affirmant que les droits les plus sacrés de la défense étaient violés.

Notre cœur se serra, sous l'influence de l'inquiétude accrue ! Faudrait-il, décidément, nous résoudre à reconnaître que là-bas, au pays béni de notre rêve, on ne connaît pas non plus la justice ?

Et puis, Vandervelde vint à Paris. Ce fut la fin. D'abord, après l'avoir entendu, nous espérâmes en-

core. Le matin, l'*Humanité* avait annoncé que la contradiction serait assurée par Frossard et Louis Sellier. Certes ! nous eussions préféré, à celle de la justice en Russie, la faillite de Vandervelde : nous attendions, avec anxiété, les contradicteurs. Carence absolue !

Louis Sellier eut, au moins, le mérite de se présenter, mais il n'opposa aucun démenti aux constatations capitales apportées par Vandervelde, bien au contraire : il dut rendre hommage aux accusés. Il déclara que les coupables sont ailleurs, à Berlin, à Varsovie, à Paris... Le mot de « boucs émissaires » fut prononcé ?

Quant à Frossard, venu dans une salle voisine de celle où avait lieu la réunion, où des membres du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, organisatrice, lui confirmèrent que la contradiction était admise, il préféra s'abstenir. Le témoin à charge de Moscou renonçait à une occasion, belle entre toutes, de faire de la propagande, dans un milieu — celui de la Ligue — où l'on ne pense pas comme lui, sur ce sujet ; à une occasion qu'il ne retrouverait peut-être plus d'opposer, victorieusement, à Vandervelde, ses arguments — s'il en avait eu !

Devant une pareille carence d'un homme dont l'intelligence n'est pas mise en doute, il fallait s'incliner : si Frossard, loquace à Moscou, se faisait muet à Paris, c'est qu'il n'avait rien à dire : le bandeau arraché de nos yeux par l'affaire Fabre tombait encore plus bas, lourd de mensonges !

Et ce fut une grande souffrance, aggravée, le lendemain, devant le compte rendu malhonnête de l'*Humanité* : aggravée encore, aujourd'hui, lorsque la même *Humanité* ne souffle mot de l'appel désespéré et tragique que lançait hier Gorki aux socialistes d'Europe !

Si pénibles soient-elles, il fallait que ces choses fussent dites hautement.

## BULLETIN

### DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

#### COMITÉ CENTRAL

##### Renouvellement du tiers sortant.

Le nombre des sièges à pourvoir était, cette année, de 16 : Ceux des 14 membres sortants rééligibles aux termes des statuts, plus les deux sièges laissés vacants par la mort de notre regretté collègue Boumiol et la démission de notre collègue Oustry.

Suffrages exprimés : 37.587 ; majorité absolue : 18.795.

Sont élus :

MM. Ferdinand BLISSON, 37.451 ; Henri GUERNET, 36.785 ; Mine SÉVERINE, 36.447 ; PAUL-BORCOU, 36.414 ; Alfred WESTPHAL, 36.161 ; E. GLAY, 35.618 ; Th. ROYSSSEN, 34.666 ; A. AZARD, 34.084 ; Mathias MOHARDT, 34.522 ; Emile KAHN, 33.300 ; L. BRENSCHWIG, 31.953 ; A. DELMONT, 29.524 ; G. WEIL, 28.430 ; BÉGARRAY, membres sortants, 26.192 ; A. GOUQUENHELM, 23.147 ; VIOLETTE, 20.967

Ont obtenu des voix :

MM. HÉRY, 13.678 ; GUÉTANT, 11.976 ; Oscar BLOCH, 10.909 ; GOUTTENNOIRE DE TOURY, 9.824 ; CAHEN, 9.040 ; MATHIEZ, 8.422 ; PÉRON, 5.807 ; DEMARTIAL, 5.407.

#### A NOS SECTIONS

##### L'affaire Jacques Landau

On se rappelle que, lors du procès du *Bonnet-Rouge*, Jacques Landau, fondateur de la *Tranchée Républicaine*, fut inculpé d'infélicité et de commerce avec l'ennemi et condamné à 8 ans de travaux publics sans que sa culpabilité ait pu être établie.

Depuis 1917, Landau, qui est atteint d'une grave affection cardiaque, expire lentement en prison. Tous les efforts faits pour obtenir la révision du procès et la libération du condamné sont restés vains.

M<sup>e</sup> René Bloch, avocat à la Cour de Paris, qui fut, devant le 3<sup>e</sup> Conseil de guerre, le zélé défenseur de Landau, publie sur cette douloureuse affaire une courageuse brochure. En quelques chapitres clairs et vivants, il montre, à l'aide de preuves irrécusables et par l'unanimité même de l'accusation, l'innocence de Landau. La conclusion qui se dégage de ces pages vengeresses, c'est l'urgente nécessité de libérer la victime et de réviser le procès.

Cette substantielle étude de 48 pages éditée par la Ligue des Droits de l'Homme, est en vente 10, rue de l'Université, Paris (VII<sup>e</sup>). (0 fr. 50 l'unité, 4 francs les dix).

## LIVRES REÇUS

- Alean, 108, boulevard Saint-Germain :  
 MALGAUD : *Le problème logique de la société*, 15 fr.  
 APPEL : *Education et enseignement*, 8 fr.  
 J. DE GAULIER : *La philosophie officielle et la philosophie*, 7 fr.
- Bureau international du travail :  
*Statistiques du chômage dans différents pays de 1910 à 1922*, 1 fr. 50.
- Colin, 103, boulevard Saint-Michel :  
 A. MATHIEZ : *La Révolution française. — I. La chute de la Royauté*, 5 fr.  
 MALEBRANCHE : *Entretiens sur la Métaphysique*, 6 fr. 50.
- Grès, 21, rue Hautefeuille :  
 G. PONSOT : *Le Roman de la rivière*, 6 fr.
- Faculté des lettres de Strasbourg :  
 R. REUSS : *La Constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace, 1790-1795*, 15 fr.
- Grasset, 61, rue des Saints-Pères :  
 A. FABRE-LUCE : *La Crise des Alliances*, 7 fr. 50.  
 J. LABADIÉ : *Si j'étais ministre des Finances*, 6 fr. 75.  
 ANATOLE-FRANCE : *Propos d'Anatole-France*, 6 fr. 75.  
 MARIE LENERU : *La Paix*, 5 fr.
- Payot, 106, boulevard Saint-Germain :  
 MAIOR LEBEBURE : *L'Enigme du Rhin*, 7 fr. 50.  
 G. RAPHAËL : *Tirpitz*, 6 fr.  
 VON TIRPITZ : *Mémoires*, 15 fr.  
 CH. SCHMIDT : *Les Plans secrets de la politique allemande en Alsace-Lorraine, 1915-1918*, 12 fr.
- Perrin, 35, quai des Grands-Augustins :  
 A. GODARD : *Le surmaturel contemporain*, 5 fr.
- Rieder, 7, place Saint-Sulpice :  
 DEMARTIAL : *La Guerre de 1914. Comment on mobilisa les consciences*, 7 fr. 50.  
 JEAN JAURÈS : *Pages choisies*, 10 fr.
- Stock, 155, rue Saint-Honoré :  
 MAXIME GORKI : *Ecrits de Révolution*, 6 fr. 75.

## INFORMATIONS FINANCIERES

## SOCIETE DU GAZ DE PARIS

L'Assemblée ordinaire, tenue le 13 juin 1922, a approuvé les comptes de l'exercice 1921, faisant état d'une perte d'exploitation de 64.334.025 fr., laquelle est à la charge de la Ville de Paris. Les actions recevront un dividende de 4 0/0 ou 10 francs.

Un acompte de 5 francs ayant été payé le 20 janvier, le solde, soit 5 fr. par action, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet, sous déduction des impôts et contre remise du coupon n° 29.

Rappelons que les nouveaux accords intervenus entre la Compagnie et la Ville joueront seulement à partir de l'exercice en cours.

L'EMISSION DES BONS 6 %  
DU CREDIT NATIONAL

Le grand succès obtenu en février dernier par le Crédit National a engagé cet établissement à offrir au public un placement de type analogue pour compléter ses émissions de 1922. Il s'agit encore de bons 6 0/0 à court terme, dont la durée peut être prolongée au gré des porteurs et dont les intérêts et primes d'amortissement sont exempts de tous impôts présents et futurs.

Ces bons sont émis à 498 fr. 50 et remboursables : soit à 500 francs le 1<sup>er</sup> juillet 1925 ; soit à 505 francs le 1<sup>er</sup> juillet 1928 ; soit à 515 francs le 1<sup>er</sup> juillet 1931 ; soit enfin à 530 francs le 1<sup>er</sup> juillet 1940, le Crédit National se réservant seulement, pour tout ou partie des bons, de supprimer la dernière prorogation.

Le prêteur est ainsi assuré, pendant au moins 12 ans, et peut-être 18 ans, d'un placement à 6 fr. 10 0/0, tout en ayant la certitude de pouvoir, à des époques rapprochées, rentrer dans l'intégralité de son capital.

L'émission analogue de février 1922 a rapporté au Crédit National 4 milliards 710 millions, et aurait donné d'avantage si l'établissement, suffisamment muni de fonds, n'avait arrêté l'émission.

## Vient de paraître :

## UNE REVISION QUI S'IMPOSE

## L'Affaire Landau

PAR M<sup>r</sup> RENÉ-BLOCH  
 Avocat à la Cour, Docteur en Droit

Prix : 0 fr. 50

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA LIGUE

## VIN NATUREL DE LA CHAMPAGNE

Non mousseux AVIZE pur (Grand Crû) 1<sup>er</sup> Cuvée  
 5 fr. 85 la bouteille habitée (Echantillon : 1 fr. 50).  
 Régie (pas de taxe de luxe), emballage, port en sus  
 soit 6 fr. 85 en tout la bout., gare Paris,  
 par caisse de 25 bouteilles

L. LEMINEUR, propriétaire à AVIZE (Marne)

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/C 21.825. PARIS

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse  
 117, Rue Réaumur  
 PARIS

L'emprunt actuel est limité à 3 milliards 200 millions, c'est-à-dire aux 2/3 seulement du produit précédent. Sans aucun doute, il sera très rapidement enlevé par le public. Les souscripteurs feront donc bien de se hâter. Aussi bien, dit-on de bonne source, que nombre d'intermédiaires n'ont pas obtenu du Crédit National le nombre de titres qu'ils auraient demandés.

FUSION DE LA BANQUE NATIONALE  
DE CREDIT ET DE LA  
BANQUE FRANÇAISE POUR LE  
COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Le 23 juin, les Conseils d'administration de la Banque Nationale de Crédit et de la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie se sont mis d'accord sur le principe de la réunion des deux banques. Les modalités adoptées en vue de réaliser cet objet sont d'autant plus ingénieuses que, tout en transformant les actionnaires de la Banque Nationale de Crédit, elles n'auraient point pour conséquence d'amener cette dernière à augmenter son capital actuel de 500 millions. Les assemblées générales, auxquelles seront exposés les détails de cette heureuse combinaison, seront convoquées dans les délais les plus brefs.

M. Eugène Raval — qui grâce aux fonctions qu'il remplit dans les Conseils d'administration des deux Sociétés a pu donner le concours le plus efficace à l'élaboration de ce programme — a cru devoir, après l'avoir ainsi mené à bonne fin, résigner ses fonctions de président de la Banque Nationale de Crédit. Malgré leur instance affectueuse, ses collègues n'ont pu le faire revenir sur sa décision et M. Raval a été remplacé par M. René Bondon, président de la Banque Française, déjà vice-président de la Banque Nationale de Crédit. La démission de M. Raval ne dénouera pas d'ailleurs les liens qui rattachent la Banque Nationale de Crédit à son éminent fondateur. M. Raval a bien voulu conserver ses fonctions d'administrateur de la Banque et accepter le titre de président d'honneur que ses collègues ont été unanimes à lui offrir comme témoignage de leur reconnaissance.